

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session  
Forty-first Parliament, 2011-12

---

Première session de la  
quarante et unième législature, 2011-2012

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

ABORIGINAL PEOPLES

PEUPLES AUTOCHTONES

*Chair:*

The Honourable GERRY ST. GERMAIN, P.C.

---

*Président :*

L'honorable GERRY ST. GERMAIN, C.P.

---

Tuesday, October 23, 2012  
Wednesday, October 24, 2012

---

Le mardi 23 octobre 2012  
Le mercredi 24 octobre 2012

---

Issue No. 25

Fascicule n° 25

*Fifteenth and sixteenth meetings on:*

Legal and political recognition  
of Métis identity in Canada

and

*Thirty-first and thirty-second meetings on:*

The federal government's constitutional, treaty, political  
and legal responsibilities to First Nations,  
Inuit and Metis peoples and other matters generally  
relating to the Aboriginal Peoples of Canada  
(Additions to Reserves)

---

*Quinzième et seizième réunions concernant :*

La reconnaissance juridique et politique  
de l'identité des Métis au Canada

et

*Trente-et-unième et trente-deuxième réunions concernant :*

Les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles,  
politiques et juridiques du gouvernement  
fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits  
et des Métis et d'autres questions générales  
relatives aux peuples autochtones du Canada  
(Ajouts aux réserves)

---

WITNESSES:  
(See back cover)

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE  
ON ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., *Chair*

The Honourable Lillian Eva Dyck, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Ataullahjan	Lovell Nicholas
Brazeau	Munson
* Cowan	Patterson
(or Tardif)	Raine
Demers	Sibbeston
* LeBreton, P.C.	Watt
(or Carignan)	White

\*Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Ataullahjan replaced the Honourable Senator Frum (*October 24, 2012*).

The Honourable Senator Munson replaced the Honourable Senator Campbell (*October 23, 2012*).

The Honourable Senator Frum replaced the Honourable Senator Ataullahjan (*October 22, 2012*).

The Honourable Senator Watt replaced the Honourable Senator Munson (*October 18, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT  
DES PEUPLES AUTOCHTONES

*Président* : L'honorable Gerry St. Germain, C.P.

*Vice-présidente* : L'honorable Lillian Eva Dyck

et

Les honorables sénateurs :

Ataullahjan	Lovell Nicholas
Brazeau	Munson
* Cowan	Patterson
(ou Tardif)	Raine
Demers	Sibbeston
* LeBreton, C.P.	Watt
(ou Carignan)	White

\* Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Ataullahjan a remplacé l'honorable sénateur Frum (*le 24 octobre 2012*).

L'honorable sénateur Munson a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 23 octobre 2012*).

L'honorable sénateur Frum a remplacé l'honorable sénateur Ataullahjan (*le 22 octobre 2012*).

L'honorable sénateur Watt a remplacé l'honorable sénateur Munson (*le 18 octobre 2012*).

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Tuesday, October 23, 2012  
(54)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 9:30 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Brazeau, Demers, Dyck, Frum, Munson, Patterson, Raine, St. Germain, P.C., Watt and White (10).

*In attendance:* Shauna Troniak and Wren Nasr, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 28, 2012, the committee continued its consideration on the evolving legal and political recognition of the collective identity and rights of the Métis in Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.*)

**WITNESS:**

*As an individual:*

Frank Tough, Professor, Native Studies Faculty, University of Alberta.

Mr. Tough made a statement and answered questions.

The Honourable Senator Raine moved that documents provided by Professor Tough, in English only, be circulated.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 10:26 a.m., the committee suspended.

At 10:32 a.m., the committee resumed in camera, pursuant to rule 12-16(1)(d), to consider a draft report.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 16, 2011, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*) (Additions to Reserves)

It was agreed that staff be permitted to remain during the in camera portion of the meeting.

At 11:03 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

**ATTEST:**

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mardi 23 octobre 2012  
(54)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Brazeau, Demers, Dyck, Frum, Munson, Patterson, Raine, St. Germain, C.P., Watt et White (10).

*Également présents :* Shauna Troniak et Wren Nasr, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 28 mars 2012, le comité poursuit son examen de l'évolution de la reconnaissance juridique et politique de l'identité collective et des droits des Métis au Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 14 des délibérations du comité.*)

**TÉMOIN :**

*À titre personnel :*

Frank Tough, professeur, Faculté des études autochtones, Université de l'Alberta.

M. Tough fait une déclaration, puis répond aux questions.

L'honorable sénateur Raine propose que les documents fournis par M. Tough, rédigés uniquement en anglais, soient distribués.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 10 h 26, le comité suspend ses travaux.

À 10 h 32, le comité poursuit la séance à huis clos, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, pour examiner un projet de rapport.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 16 juin 2011, le comité poursuit son étude des responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada (Ajouts aux réserves). (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

Il est convenu d'autoriser le personnel à demeurer dans la pièce durant la partie de la réunion tenue à huis clos.

À 11 h 3, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ :**

OTTAWA, Wednesday, October 24, 2012  
(55)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 6:47 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Dyck, Lovelace Nicholas, Patterson, Raine, St. Germain, P.C., Watt and White (7).

*In attendance:* Shauna Troniak, James Gauthier and Wren Nasr, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 28, 2012, the committee continued its consideration on the evolving legal and political recognition of the collective identity and rights of the Métis in Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.*)

*WITNESSES:*

*L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba Inc.:*

Gabriel Dufault, President;

Guy Savoie, Elder.

*As an individual:*

Denis Gagnon, Chairholder, Canada Research Chair on Métis Identity, University of Saint-Boniface.

Mr. Dufault and Mr. Gagnon each made a statement, and together with Mr. Savoie, answered questions.

At 7:59 p.m., the committee suspended.

At 8:05 p.m., the committee resumed in camera, pursuant to rule 12-16(1)(d), to consider a draft report.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 16, 2011, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*) (Additions to Reserves)

It was agreed that staff be permitted to remain during the in camera portion of the meeting.

It was agreed that the draft report be adopted and tabled in the Senate.

The question being put on the motion, it was adopted.

OTTAWA, le mercredi 24 octobre 2012  
(55)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 47, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (président).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Dyck, Lovelace Nicholas, Patterson, Raine, St. Germain, C.P., Watt et White (7).

*Également présents :* Shauna Troniak, James Gauthier et Wren Nasr, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 28 mars 2012, le comité poursuit son examen de l'évolution de la reconnaissance juridique et politique de l'identité collective et des droits des Métis au Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 14 des délibérations du comité.*)

*TÉMOINS :*

*L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba Inc. :*

Gabriel Dufault, président;

Guy Savoie, aîné.

*À titre personnel :*

Denis Gagnon, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'identité métisse, Université de Saint-Boniface.

MM. Dufault et Gagnon font chacun une déclaration puis, avec M. Savoie, répondent aux questions.

À 19 h 59, le comité suspend ses travaux.

À 20 h 5, le comité poursuit la séance à huis clos, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, pour examiner un projet de rapport.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 16 juin 2011, le comité poursuit son étude des responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada (Ajouts aux réserves). (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

Il est convenu d'autoriser le personnel à demeurer dans la pièce durant la partie de la réunion tenue à huis clos.

Il est convenu d'adopter le projet de rapport et de le déposer au Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

At 8:17 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

À 20 h 17, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTEST:*

*ATTESTÉ :*

*La greffière du comité,*

Marcy Zlotnick

*Clerk of the Committee*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Tuesday, October 23, 2012

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:30 a.m. to examine and report on the legal and political recognition of Metis identity in Canada.

**Senator Gerry St. Germain** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Good morning. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on CPAC or the web. I am Gerry St. Germain from British Columbia, originally from Manitoba.

The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally. Today, we continue to explore Metis issues, particularly those relating to the evolving legal and political recognition of the collective identity and rights of the Metis in Canada.

As part of our study on Metis identity, we recently travelled to Manitoba, Saskatchewan, Alberta, British Columbia and the Northwest Territories, where we held a series of public hearings and fact-finding meetings on the subject. The complexity of the issue became even more apparent during this travel.

We have been very impressed with the amount of engagement in the Metis community and appreciative of the efforts of the witnesses who have given of their time to help us grapple with the complicated question of identity.

We are similarly grateful to this morning's witness, Mr. Tough, who has taken the time to travel to Ottawa from Alberta to share his expertise with us.

[*Translation*]

Before we hear our witness, I would like to introduce the members of the committee who are with us today.

[*English*]

Present are Senator Lillian Dyck from Saskatchewan, the deputy chair of the committee; Senator Watt from Quebec; Senator Munson from Ontario; Senator Greene Raine from British Columbia; Senator Patterson from Nunavut; Senator White from Ontario; Senator Patrick Brazeau from Quebec; and Senator Jacques Demers from Quebec.

Please help me in welcoming Frank Tough, Professor of Native Studies at the University of Alberta.

Professor Tough, we look forward to your presentation. We ask you to keep it as concise as possible to allow time for senators to ask questions of you.

**Frank Tough, Professor, Native Studies Faculty, University of Alberta, as an individual:** I am pleased that this committee invited me to present today. My talk is entitled "An Introduction to

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mardi 23 octobre 2012

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 30 pour examiner la reconnaissance juridique de l'identité des Métis au Canada et pour faire rapport sur la question.

**Le sénateur Gerry St. Germain** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Bonjour. Je tiens à souhaiter la bienvenue à tous mes honorables collègues et au public qui regardent la diffusion de notre réunion sur CPAC ou Internet. Je m'appelle Gerry St. Germain. Je représente la Colombie-Britannique, mais je suis né au Manitoba.

Le mandat de notre comité consiste à examiner les lois et les questions se rapportant aux peuples autochtones du Canada. Aujourd'hui, nous continuons à examiner la reconnaissance juridique et politique de l'identité et des droits des Métis au Canada.

Dans le cadre de notre étude, nous nous sommes rendus récemment au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest pour y tenir des réunions publiques et des séances d'information. Le dossier nous est apparu encore plus complexe pendant ce voyage.

L'engagement manifesté au sein des collectivités métisses nous a beaucoup impressionnés. Nous sommes reconnaissants aux témoins des efforts qu'ils ont déployés pour nous aider à saisir les arcanes de cette question complexe qu'est l'identité des Métis.

Nous remercions également le témoin d'aujourd'hui, M. Tough, qui s'est déplacé de l'Alberta à Ottawa pour nous faire part de ses connaissances spécialisées sur la question.

[*Français*]

Avant d'entendre notre témoin, j'aimerais vous présenter les membres du comité qui sont avec nous aujourd'hui.

[*Traduction*]

Je vous présente le sénateur Lillian Dyck, de la Saskatchewan, qui est vice-présidente du comité, le sénateur Watt du Québec, le sénateur Munson de l'Ontario, le sénateur Greene Raine de la Colombie-Britannique, le sénateur Peterson du Nunavut, le sénateur White de l'Ontario, le sénateur Patrick Brazeau du Québec et le sénateur Jacques Demers du Québec.

Accueillons ensemble Frank Tough, professeur à la Faculté des études autochtones de l'Université de l'Alberta.

Monsieur Tough, nous attendons avec impatience votre déclaration. Je vous demande d'être le plus bref possible pour permettre à mes collègues de vous poser des questions.

**Frank Tough, professeur, Faculté des études autochtones, Université de l'Alberta, à titre personnel :** Je suis ravi que le comité m'ait invité à comparaître aujourd'hui. Le titre de ma déclaration

Metis Scrip.” Because of the scheduling, I was not able to present anything written that could be translated in time, but a written presentation will be provided, and I understand it will be translated later.

I have provided to the clerk attachments to that presentation, most of which are historical documents. Attachment 11 is a published booklet containing research that I directed explaining the Metis scrip system.

To ensure that I get through my presentation, I will begin by reading my conclusions and findings and relevance. Professors are in the habit of pontificating, and I want you to be able to get to questions.

On findings and relevance, the scrip system entailed the conversion of a collective interest in Indian title into individual entitlements.

This presentation will not attempt to provide a full account of land scrip irregularities, but sufficient historical documentation suggests sharp dealings by the Crown and others when relating to the Metis.

To what extent the implementation of the Metis land grant provided by the Manitoba Act, 1870, should have provided a collective land base is a matter of ongoing debate. However, with the land scrip system, Metis grantees were not afforded the protection of individual property rights that accorded to other British subjects in Canada.

For a number of years, the Metis of Alberta engaged in several legal/political campaigns to seek redress. I believe that this experience contributed to the conditions that led to the creation of the Ewing commission and legislation that resulted in Metis settlements in Alberta.

The historical experience of the scrip system is a fundamental aspect of the relationship between the Metis and the Canadian government, and it has a relevance to their identity and distinctness.

“Scrip” is a term that refers to a voucher or a piece paper. I refer to it as a coupon. It provides the entitled person with something. At the time, Metis scrip was known as “half-breed” scrip and was issued by the Canadian government to Metis individuals. Scrip coupons entitled recipients to lands or to purchase land, and they were intended to extinguish Metis Indian title.

Under the Dominion Lands Act of 1879, Indian title and Metis claims were connected by section 125(e), which reads:

To satisfy any claims existing in connection with the extinguishment of the Indian title, preferred by half-breeds resident in the North-West Territories outside the limits of

est : « Introduction au certificat de Métis ». En raison de contraintes de temps, je n’ai pas été en mesure de vous remettre mon exposé dans les deux langues officielles, mais je crois comprendre qu’il sera traduit ultérieurement.

J’ai remis à la greffière toute la documentation se rattachant à mon exposé. Il s’agit surtout de documents historiques. Le document 11 est un livre qui a été publié et qui contient les résultats des recherches que j’ai dirigées pour expliquer le régime de certificats de Métis.

Pour m’assurer de bien faire le tour de la question, je commencerai par vous lire mes conclusions et constatations. Les professeurs d’université ont tendance à s’étendre sur le sujet, mais je veux m’assurer que vous pourrez me poser vos questions.

Voici donc quelles sont les conclusions. Le régime de certificats implique le passage du titre indien collectif aux droits fonciers individuels.

Mon exposé ne cherchera pas à vous décrire exhaustivement les irrégularités du régime de certificats fonciers. Je voudrais plutôt faire valoir qu’il y a suffisamment de documents historiques pour montrer qu’il y a deux poids deux mesures lorsque l’État traite avec les Métis.

On ne pourrait jamais déterminer dans quelle mesure le régime de concession de terre à des Métis en vertu de la Loi de 1970 sur le Manitoba équivaut à créer un territoire collectif. Cependant, le régime de certificats fonciers fait en sorte que les Métis concessionnaires n’avaient pas droit à la protection de leurs droits de propriété individuels comme les autres sujets britanniques au Canada.

Pendant plusieurs années, les Métis de l’Alberta ont cherché à demander réparation par des recours juridiques et politiques. J’estime que c’est ce qui a créé les conditions ayant mené à la création de la commission Ewing et à l’adoption de la loi sur les établissements métis en Alberta.

De tout temps, le régime de certificats est au cœur de la relation entre les Métis et le gouvernement canadien. Il influe sur l’identité et le caractère distinct des Métis.

« Certificat » désigne une attestation ou un document écrit. J’emploie le terme « bon ». Ce certificat fonde le droit du porteur sur une chose. À l’époque, le certificat de Métis était désigné sous le nom de certificat de « Sang-mêlé » que le gouvernement canadien accordait aux Métis. Ces bons autorisaient la cession ou l’achat de terres. Leur objectif consistait à éteindre les droits fonciers des Indiens métis.

Le paragraphe 125(e) de la Loi sur les terres fédérales de 1879 portait sur le titre Indien et les réclamations des Métis. Il était ainsi libellé :

Donner suite à toute réclamation relative à l’extinction du titre Indien, dans le cas d’une réclamation au profit des Sang-mêlé des Territoires du Nord-Ouest à l’extérieur des

Manitoba, on the fifteenth day of July, one thousand eight hundred and seventy, by granting land to such persons, to such extent, and on such terms and conditions as may be deemed expedient.

A commission would be established upon recommendation from the Minister of the Department of the Interior and would be struck by the Privy Council. Commissioners would travel overland or along water routes to a number of communities, visiting missions and trading posts, stopping to accept and process claims.

The scrip entitlements to which I am referring in the Northwest Territories came in two types; money scrip and land scrip. Money scrip allowed the purchase of homestead lands and other land tenures created by the Dominion Lands Act. Land scrip could be applied to surveyed lands open to homesteading and could be used to secure a patent of dominion lands to the value of the scrip.

The allocations ranged from 160 acres/dollars to 240 acres/dollars. The applications were standardized forms that collected a great deal of information on the geography and the genealogy of the Metis.

If the claim was approved, the Metis grantee typically received a scrip certificate. The certificate was proof of the validity of the claim and could not be used to purchase or convert into lands. Certificates were often purchased by third parties. The scrip certificates could be exchanged, which was done by the Lands Patents Branch of the Department of the Interior in Ottawa, for the actual coupons. To redeem land scrip coupons, the Metis grantee would have to go in person to the Dominion Lands Office in the area where he was interested in obtaining lands and locate the parcel of land. This was referred to as the Rule of Location. Only once the Metis person had located the lands could those interests be assigned or transferred.

I would like to deal with some irregularities concerning the location of land scrip coupons. For a number of years, Metis in Alberta spoke out against the scrip system. Along with the petition, several legal actions were attempted. Irregularities in the scrip process, particularly around compliance with the Rule of Location, were brought to the attention of the Department of the Interior and the Department of Justice on several occasions.

In one case, about 1910, the L'Hirondelle brothers first petitioned the Department of the Interior saying they wanted their scrip coupons back. They said that they did not locate them and they did not transfer those interests to anyone else. The Department of the Interior said no and then took the Crown to the Exchequer Court and again requested the return of their coupons. They lost at the Exchequer Court. Their lawyer filed an appeal with the Supreme Court of Canada but an out-of-court settlement was effected before that occurred.

frontières du Manitoba en date du 15 juillet 1870, en leur accordant les terres d'une superficie, et à des conditions, jugées pratiques.

Une commission a été recommandée par le ministère de l'Intérieur et autorisée par le Conseil privé. Les commissaires emprunteraient les chemins de terre ou les cours d'eau pour se rendre dans les collectivités, missions et postes de traite pour s'occuper des demandes.

Il y avait deux types de certificat auxquels j'ai fait référence pour les Territoires du Nord-Ouest : certificat d'argent et certificat foncier. Le certificat d'argent autorisait l'achat de homesteads ou d'autres terres en vertu de la Loi sur les terres fédérales. Le certificat foncier permettait l'acquisition de terres arpentées susceptibles de devenir un homestead et l'obtention des lettres patentes sur une partie des terres fédérales en fonction de la valeur du certificat.

Le montant du certificat allait de 160 acres/dollars à 240 acres/dollars. Les formulaires de demande permettaient de recueillir beaucoup de données géographiques et généalogiques sur les Métis.

Si la demande était approuvée, le Métis recevait un certificat provisoire qui établissait la validité de la demande, mais qui ne pouvait permettre l'achat des terres demandées. Il était souvent acheté par des tiers. Les certificats provisoires pouvaient être échangés pour des bons sous l'égide de la Direction générale des lettres patentes du ministère de l'Intérieur à Ottawa. Le Métis devait alors se présenter au bureau des terres fédérales, là où il souhaitait obtenir une concession et devait procéder au choix de l'emplacement. C'est ce qu'on appelait la règle du choix de l'emplacement. Ce n'est qu'une fois que le Métis avait fait ce choix que la concession pouvait être accordée.

Je voudrais signaler quelques irrégularités en ce qui concerne cette règle. Pendant plusieurs années, les Métis de l'Alberta se sont opposés au régime de certificats. Ils ont signé une pétition à cet effet et entamé des poursuites. Les irrégularités du régime de certificats, particulièrement en ce qui concerne la règle choix de l'emplacement, ont été signalées au ministère de l'Intérieur et au ministère de la Justice à plusieurs occasions.

C'est notamment ce qui est arrivé vers 1910. Les frères L'Hirondelle ont fait parvenir une pétition au ministère de l'Intérieur pour demander que leurs bons leur soient retournés. Ils faisaient valoir qu'ils n'avaient pas fait ce choix et qu'ils n'avaient cédé leurs droits à personne. Le ministère de l'Intérieur a refusé leur demande. Les frères L'Hirondelle se sont ensuite adressés à la Cour de l'Échiquier pour obtenir satisfaction. La Cour de l'Échiquier a rejeté leur demande. L'avocat des deux frères a interjeté appel devant la Cour suprême du Canada, mais un règlement à l'amiable est intervenu entre-temps.



In considering the request for the settlement, the dominion government's own legal counsel's opined that should the petitioners "in this case succeed before the Supreme Court of Canada, there would not only be hundreds, but thousands of cases of a similar nature brought at once if the fiats were given, as there is no doubt that there were more forgeries and impersonations in scrip cases in Western Canada than you can ever realize."

After receiving that, a memo went to the Minister of Justice on how to deal with this appeal, and it included a statement that the "... subsequent dealing with the scrip was admittedly tainted with fraud."

In 1922, Metis from the Northwest Territories and northern Alberta launched a petition and it arrived in the Department of the Interior. The Department of the Interior did respond and that response is in the package of attachments. The Department of the Interior's response to the position stated:

... the scrip notes issued by the Department were delivered to the grantee personally and it is not considered that the Department can be held responsible for subsequent action taken in connection with the location of the scrip, and if there were any fraud perpetrated in connection therewith it was open to them to take the ordinary proceedings before the proper Court.

Essentially, in this period, the response by officials from the Department of the Interior was once we have provided the paper it is not our responsibility, and they would often state that with respect to the assignment of lands and the location of scrip they were extremely diligent.

The response also said that if you have a case, go to court. In fact, they did. The next step they took was to take a case to court. This time it was a complaint and in fact dealt with the non-compliance with the Rule of Location. The complaint resulted in a criminal charge being laid against a prominent Edmonton businessman, Richard Secord.

On April 5, 1921, a Metis woman named Flora Taylor testified at Secord's preliminary hearing that she, at the behest of Secord, impersonated Elizabeth Hislop at the Dominion Lands Office in Edmonton.

Charged with contravening section 467 of the Criminal Code, Secord was committed to stand trial and remanded on bail of \$5,000.

In those days, the Criminal Code of Canada did not treat lightly instances of impersonation, forgery and the sojourning of perjury in respect of property, and that also included scrip in lieu of land. Fraud was not taken lightly in those days. Sentences could be up to 14 years.

The third part of my presentation deals with the official acknowledgments of irregularities. Shortly after Secord was committed to stand trial, a provision to amend section 1140 of the Criminal Code — statute of limitations for "half-breed" scrip

Les conseillers juridiques du gouvernement avaient été d'avis que, si les pétitionnaires « obtenaient gain de cause devant la Cour suprême du Canada, il s'ensuivrait des centaines, voire des milliers de demandes analogues, étant donné qu'il y avait indubitablement un nombre inimaginable de faux certificats et d'usurpations d'identité ».

Après réception de cet avis, on a envoyé une note au ministre de la Justice pour lui indiquer comment traiter cet appel, indiquant notamment qu'il était admis que les démarches prises subséquemment au sujet des certificats avaient été entachées de fraude.

En 1922, des Métis des Territoires du Nord-Ouest et du nord de l'Alberta ont lancé une requête dont le ministère de l'Intérieur fut saisi. La réponse de ce dernier figure dans les documents fournis en pièces jointes. Le ministère y déclarait notamment ce qui suit :

... les certificats délivrés par le ministère au titulaire l'ont été à titre personnel. Par conséquent, il n'est pas considéré que le ministère peut être tenu responsable des démarches prises subséquemment au chapitre du choix de l'emplacement, et que s'il y avait eu fraude à cet égard, il appartenait aux intéressés d'entreprendre les procédures afférentes auprès de l'instance concernée.

Au cours de cette période, la réponse des fonctionnaires du ministère a essentiellement consisté à signifier qu'une fois le document remis, ils se lavaient les mains de l'affaire, répétant souvent qu'en ce qui concerne l'assignation des terres et le choix de l'emplacement, ils s'étaient montrés extrêmement diligents.

La réponse indiquait en outre que les requérants voulant entreprendre des démarches devraient s'adresser aux tribunaux. Et c'est ce qu'ils ont fait, ne tardant pas à soumettre l'affaire aux tribunaux. Il s'agissait cette fois d'une plainte au sujet du non-respect de la règle sur le choix de l'emplacement. À la suite de cette plainte, des accusations criminelles ont été portées contre un important homme d'affaires d'Edmonton, Richard Secord.

Le 5 avril 1921, une Métisse du nom de Flora Taylor a témoigné dans le cadre de l'enquête préliminaire de M. Secord et affirmé qu'à la demande de ce dernier, elle s'était fait passer pour Elizabeth Hislop au Bureau des terres fédérales d'Edmonton.

Accusé d'avoir enfreint l'article 467 du Code criminel, M. Secord a été cité à procès et a été libéré contre une caution de 5 000 \$.

À l'époque, le Code criminel du Canada n'était pas tendre à l'égard de l'usurpation d'identité, de la fabrication de faux documents et du parjure relatifs à la propriété, même si des certificats tenaient lieu de terres. La fraude n'était alors pas prise à la légère et était passible d'une peine de 14 ans d'emprisonnement.

Le troisième volet de mon exposé porte sur la reconnaissance officielle des irrégularités. Peu après la citation à comparaître de M. Secord, on a ajouté au projet de loi 138, Loi modifiant le Code criminel, une disposition pour modifier l'article 1140 du Code

fraud — was inserted into Bill 138, a bill to amend the Criminal Code, prior to third reading in the Senate. At the time, Sir James Lougheed explained:

The intention is that if a prosecution for an offence is not brought within three years of the date of its commission, then it is proscribed. There is no provision for that in the Code at present. . . . This brings it into section 1140 in the code, which deals with the limitation of actions. There have been one of two cases brought, going back twenty years, claiming that fraud was committed. Of course, the evidence in connection with them would have disappeared long ago.

On July 21, 1921, the charges against Richard Secord were dropped.

Now, during that time there was a general election. On April 24, 1922, the Member of Parliament for West Edmonton, Donald Kennedy, tabled a private member's bill, Bill 54, An Act to amend the Criminal Code, at the House of Commons. The bill was intended to undo the section 1140 amendment that had passed in the year prior.

This bill passed the House of Commons and went to the Senate. While unsuccessful in the Senate, Bill 54 generated interesting debate in both the house and the Senate. From that debate we learn more about the scrip system.

Apparently, on May 31, 1921, Sir James Lougheed received a memorandum from parliamentary counsel and this was the rationale for the regional amendment to section 1140 of the Criminal Code. This memorandum stated, in part:

The object of the clause is to provide a prescription of three years with respect to any offence relating to location of land issued by half-breed scrip [*sic*]. It is urged that there were a good many irregularities amounting to fraud and perjury in connection with the location of these lands, and parties are raking up these frauds for the purposes of blackmailing. If this clause passes any such prosecution would be proscribed as the offences were committed a long time ago.

This justification was remarkably candid and contradicts official claims that the scrip system was based on perfectly executed legal instruments. Apparently, there seems to be more concern about the blackmailing of those who allegedly committed frauds and perjury than the original criminal offence. This admission contrasts sharply with the assertion by Department of the Interior officials that they were diligent about checking assignments.

Also in this time period, because of a public controversy, a legal memorandum was prepared for the Deputy Minister of Justice. I would like to read out a section of that legal memorandum of October 14.

criminel — instaurant un délai de prescription pour la fraude relative aux certificats de Métis — avant la troisième lecture au Sénat. Sir James Lougheed avait fourni l'explication suivante à l'époque :

L'intention consiste à rendre irrecevable une poursuite qui ne serait pas intentée dans un délai de trois ans suivant la date de l'infraction. Le code ne prévoit aucune disposition à cet égard actuellement... On ajoute donc une mention à l'article 1140 du code, qui concerne le délai de prescription. Deux causes ont été soumises pour des fraudes qui auraient été commises il y a vingt ans. Évidemment, les preuves à l'appui ont disparu depuis longtemps.

Le 21 juillet 1921, les accusations pesant contre Richard Secord ont été abandonnées.

Or, des élections générales se déroulaient concurremment. Le 24 avril 1922, le député d'Edmonton-Ouest, Donald Kennedy, a déposé à la Chambre des communes un projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi 54, Loi modifiant le Code criminel. La mesure visait à éliminer la modification apportée à l'article 1140 l'année précédente.

Le projet de loi a été adopté par la Chambre des communes et soumis au Sénat. Ce dernier l'a rejeté, mais la mesure a suscité des débats intéressants au sein des deux chambres, ce qui nous a permis d'en apprendre davantage sur le régime de certificats.

Le 31 mai 1921, sir James Lougheed a apparemment reçu un mémoire d'un conseiller parlementaire, motivant la modification régionale apportée à l'article 1140 du Code criminel. Il y était notamment indiqué ce qui suit :

L'objet de cette disposition est d'établir une prescription de trois ans pour les infractions relatives au choix de l'emplacement des terres visées par un certificat des Métis. Il semble qu'il y ait beaucoup d'irrégularités constituant de la fraude et de la parjure en lien avec le choix de l'emplacement de ces terres, et que les parties fouillent le passé afin de relever des fraudes dans un but de chantage. Si cette disposition est adoptée, ce type de poursuite deviendra irrecevable, puisque les infractions ont été commises il y a trop longtemps.

Cette justification était remarquablement sans détour et vient contredire les explications officielles selon lesquelles le système de certificat des Métis se fondait sur des instruments juridiques préparés en bonne et due forme. Apparemment, le plus préoccupant, c'est tout le chantage exercé envers les personnes qui auraient commis ces prétendues fraudes et parjures plutôt que les infractions criminelles commises à l'origine. Cet état de fait contraste radicalement avec la déclaration des représentants du ministère de l'Intérieur, comme quoi ils vérifiaient ces cessions avec diligence.

Au cours de la même période, en raison d'une controverse publique, une note juridique a été préparée à l'intention du sous-ministre de la Justice. J'aimerais vous lire une partie de cette note en date du 14 octobre.

It appears that the scrip was handed to the half-breeds by the agent of the Indian Department and it was purchased, for small sums of course, by speculators. However the half-breed himself was required by the Department of the Interior to appear in person at the office of the land agent and select his land and hand over the scrip. In order to get over this difficulty the speculator would employ the half-breed to impersonate the breed entitled to the scrip. This practice appears to have been widely indulged at one time. The practice was winked at evidently at the time and the offences were very numerous. The transactions are ancient history now and the Department considered that it would be in the best interests of all to pass this section in a way of a general amnesty.

From this legal opinion, we can sense both the Justice Department's knowledge of the scrip system and the rationale for the amendment: One, scrip was obtained at a low cost by speculators; two, grantees were required to appear in person at the local land offices; three, this requirement was overcome by hiring impersonators; four, impersonation was widespread; five, impersonation was tolerated; six, the impersonation occurred a long time ago; seven, the amendment to the Criminal Code was a general amnesty; and, eight, a conviction would throw a cloud upon the title.

During the course of this, the Honourable Senator Turriff addressed the Senate on this issue and he said:

To my mind it is not a question whether or not this legislation helps or did help Mr. Secord. The whole question to my mind is whether or not it is advisable that these cases in which fraud was perpetrated — and I think there is no doubt that in a good many cases fraud was committed — should be opened up. The purchaser would buy the half-breed's scrip and pay a certain amount of money on it, and he would put a proviso in the agreement that the balance of the money would be paid when the owner of the scrip was notified to come into the land office to make entry for the land. In many cases these half-breeds lived four or five or six hundred miles from the land office, and it was a matter of very considerable expense to bring them in, and it is reported that in a good many cases the party who purchased scrip would get some other half-breed, not the owner at all, to go into the office and sign the necessary papers and the transfer, and in that way save the expense of bringing the real owner of the scrip into the land office, and also the expense of paying the balance of the money that was agreed upon to be paid. As I say, to my mind the whole question is whether or not it is advisable to open up these cases.

Again, his account clearly contradicts the Interior Department's official position that the scrip system was perfectly legal. As a long-standing resident of the northwest and a political leader — he had

Il semble que le certificat a été attribué aux Métis par le représentant du ministère des Affaires indiennes et qu'il a été racheté, contre une petite somme, bien sûr, par des spéculateurs. Cependant, le ministère de l'Intérieur exigeait que le Métis lui-même se présente en personne au bureau de l'agent des terres pour sélectionner sa terre et céder son certificat. Pour surmonter cette difficulté, le spéculateur demandait à un Métis d'usurper l'identité du Métis titulaire du certificat. On semble avoir largement fermé les yeux sur cette pratique pendant un certain temps. Comme elle était tolérée, de toute évidence, les infractions étaient très nombreuses. Ces transactions sont de l'histoire ancienne maintenant, et le ministère considère qu'il serait dans l'intérêt de tous d'adopter cette disposition pour officialiser une amnistie générale.

Cet avis juridique nous permet de constater que les gens du ministère de la Justice connaissaient le régime de certificats et de comprendre l'objectif de l'amendement : un, le coût payé par les spéculateurs pour le certificat était très bas; deux, les titulaires devaient se présenter aux bureaux des terres locaux; trois, on contournait cette exigence par le recours à des usurpateurs; quatre, l'usurpation d'identité était répandue; cinq, l'usurpation d'identité était tolérée; six, l'usurpation d'identité remonte à longtemps; sept, la modification au Code criminel se voulait une amnistie générale; huit, toute accusation jetterait un flou sur la validité du titre.

Pendant cette période, l'honorable sénateur Turriff a pris la parole au Sénat sur cette question. Voici ce qu'il a dit :

À mon avis, la question n'est pas de savoir si cette loi aide ou a aidé M. Secord. Il faut plutôt de déterminer s'il est opportun de mettre au jour ces cas de fraude — et je pense qu'il ne fait aucun doute que, dans bien des cas, il y a eu fraude. L'acquéreur achetait le certificat du Métis et lui versait un certain montant, puis il convenait de lui verser le reste de l'argent quand le titulaire du certificat recevrait l'instruction de se présenter au bureau des terres pour enregistrer sa terre. Dans bien des cas, les Métis vivaient à cinq ou six cents milles du bureau des terres, et il était très coûteux de les faire venir. Pour cette raison, il semble que, dans bien des cas, l'acquéreur du certificat faisait venir un Métis autre que le titulaire du certificat, pour qu'il se rende au bureau afin de signer les papiers et d'autoriser le transfert. Cela lui permettait d'économiser toutes les dépenses qu'il aurait fallu encourir pour faire venir le véritable titulaire du certificat au bureau des terres, de même que le solde qu'il restait à verser selon l'entente. Je le répète, à mon avis, il faut plutôt déterminer s'il est opportun de porter ces affaires devant les tribunaux.

Encore une fois, sa déclaration contredit clairement la position officielle du ministère de l'Intérieur, à savoir que le système de certificats était parfaitement légal. M. Turriff était depuis

been a senator and member of Parliament and a former Commissioner of Dominion Lands — Turriff was a reasonably well-informed person about these matters.

I think I can end it there.

**The Chair:** I have a brief question, professor. How was the identity of the Metis in that era determined? They were not known as Metis at that time. They were just known as half-breeds, were they not?

**Mr. Tough:** In the English language, yes, generally.

**The Chair:** What were they referred to in the French? The Michif?

**Mr. Tough:** Perhaps sometimes. Probably “les Métis.”

**The Chair:** In your research, have you been able to establish how they established who qualified for scrip?

**Mr. Tough:** Yes, and this can be reinvestigated as well. It goes back to the Manitoba Act, where they simply state that any White blood, no matter how faint, any Indian blood no matter how faint, qualifies them as half-breeds, and it therefore entitles them to one of the various grants or entitlements.

In terms of the definition that came forward from the implementation of the Manitoba Act and the thinking of the North-West scrip commissions, nothing said you do not qualify for scrip unless you wear a sash or unless you say that you are a member of the Metis Nation. There were no cultural or political identity qualifications for this. It was to deal with an interest in the Indian title that created a property right. The definition was very convenient and simple in that it simply said the presence, no matter how faint, of White blood, and the presence, no matter how faint, of Indian blood creates a mixed blood or half-breeds that qualify for this.

The applications that were used in the North-West scrip were quite elaborate and detailed. In a certain sense, they were asking people if they considered themselves to be half-breeds. Usually there are three generations of information on these scrip applications, which have been put in a database, and part of them have been put up on a website so you can look at them for yourselves.

For three generations, generally, they ask who your parents are and whether your parents are White, Indian or half-breed. They ask for that sort of information on the mother and father. This provides information on the applicant and the children. There is considerable genealogical information in this process, and often it is backed up with ancillary documentation, such as copies of baptismal records.

**The Chair:** Was this confined to a specific area?

**Mr. Tough:** Yes, it was.

**The Chair:** What was that, sir?

**Mr. Tough:** It changes over time. In terms of today’s reference, we would say Manitoba, Saskatchewan, Alberta, the Northwest Territories, North of 60, Peace River country. Much of the scrip

longtemps résident du Nord-Ouest et leader politique, il avait été sénateur, député et commissaire des terres fédérales, c’était donc une personne raisonnablement bien informée sur ces questions.

Je pense que je peux m’arrêter là.

**Le président :** J’ai une brève question pour vous, monsieur. Comment établissait-on l’identité des Métis à cette époque? On ne les appelait pas des Métis à l’époque. On les appelait « *half-breeds* », n’est-ce pas?

**M. Tough :** En anglais, oui, en général.

**Le président :** Comment les appelait-on en français? Les Michif?

**M. Tough :** Peut-être parfois. Probablement les Métis.

**Le président :** Dans vos recherches, avez-vous réussi à établir comment on déterminait qui était admissible à un certificat?

**M. Tough :** Oui, et on pourrait pousser les recherches. Il faut prendre la Loi sur le Manitoba, qui dicte simplement que quiconque a du sang de Blanc et du sang d’Indien, qu’il soit pâle ou foncé, est considéré comme un Métis et, par conséquent, a droit aux diverses concessions et aux autres droits accordés aux Métis.

Selon la définition qui s’est dégagée de la mise en œuvre de la Loi sur le Manitoba et de l’établissement des commissions de concession de terres aux Métis du Nord-Ouest, rien n’empêchait l’admissibilité à un certificat si l’on portait l’écharpe ou que l’on affirmait faire partie de la Nation métisse. Il n’y avait pas de critères d’identité culturelle ou politique. C’était l’intérêt envers le titre indien qui créait le droit de propriété. Cette définition était très simple et très pratique, il suffisait qu’une personne ait du sang de Blanc et du sang d’Indien, quelle que soit la couleur de sa peau, pour être considérée Sang-mêlé ou Métis et être admissible à tout cela.

Les demandes présentées aux commissions des Métis du Nord-Ouest devaient être assez détaillées. D’une certaine manière, on demandait aux gens s’ils se considéraient eux-mêmes Métis. Généralement, les demandes contiennent des renseignements sur trois générations. L’information a été saisie dans une base de données, et on la trouve en partie sur un site Web que vous pouvez consulter vous-mêmes.

En règle générale, on demandait aux gens si leurs parents étaient Blancs, Indiens ou Métis, et l’on remontait à trois générations. C’est le genre de renseignements qu’on trouve sur la mère et le père. On trouve aussi de l’information sur le demandeur et ses enfants. Il y a considérablement d’information généalogique dans ces documents et, bien souvent, ils sont attestés par des documents annexes, comme des copies d’avis de baptême.

**Le président :** Est-ce que c’était seulement pour une région précise?

**M. Tough :** Oui.

**Le président :** Quelle était cette région, monsieur?

**M. Tough :** Elle a changé avec le temps. Selon les référents d’aujourd’hui, on peut dire qu’il s’agit du Manitoba, de la Saskatchewan, de l’Alberta, des Territoires du Nord-Ouest, du

was created prior to those modern political boundaries that came in 1905 and 1912. In the original postage-stamp province of Manitoba, it was through the enactment of the Manitoba Act and a special piece of legislation in 1874 that that grant of \$160 in money scrip is combined to that part. Elsewhere it is under the Dominion Lands Act. In the first lot of commissions, which went from 1885 to 1887, it was dealing with the treaty territories, so it was dealing with Treaties 1, 2 — sort of — 4, 5, 6, and 7. Actually, the commissions are explained in this attachment. I have mapped these out.

After that, the territory coincides with the treaty territory, and so with the adhesion to Treaty 6 in 1889, they not only take an Indian treaty adhesion but they deal with, in their view, the claims of the half-breeds. After that, it is always at the same time as treaty commissions. However, it did not occur for Treaty 9. It occurs for Treaty 8, Treaty 10, the adhesion to Treaty 5, and Treaty 11.

**Senator Dyck:** Dr. Tough, you focused a lot on scrip and you were talking about scrip application. Is it possible, or do you know that there are some communities that have been left out because they chose not to apply? Do we have any idea as to how accurate the scrip records are or whether, during the process, whoever was going out to collect the information, they actually went to all the places they were supposed to go to? In other words, it seems as though the database is to some extent reliant upon the validity of the scrip historical record.

**Mr. Tough:** It is, and any data process has mistakes and errors. At some points, they did invoke cut-offs. As someone who has been involved with the database of all these applications, there sure seems to be a lot of them.

There was some flexibility. For example, someone had missed a commission in '87. First, they could also apply in writing. Up to about 1892, a lot of applications were submitted, either at a local Dominion Lands Office or directly to Ottawa. Often they had the encouragement of some scrip purchasers.

I suppose the area where there might be some ambiguity concerns is what they referred to as “Metis born in the British territory” and then had taken up residence in the United States. At one time there was a controversy because it seemed to be totally driven by speculation. In fact, scrip commissions did take applications of Canadian Metis residing in the United States in places like Lethbridge. You have to look at the individual cases in terms of whether or not their residency at any particular point in time affected their qualifications for scrip, but we have the application then.

nord du 60<sup>e</sup> parallèle et de la région de la rivière de la Paix. La plupart des concessions ont été octroyées avant la création des frontières politiques modernes, qui ont été établies en 1905 et en 1912. Dans l'ancienne province du Manitoba, c'est par la promulgation de la Loi sur le Manitoba et d'une loi spéciale, en 1874, que la concession de 160 \$ s'ajoute aux certificats. Ailleurs, c'est par la Loi sur les terres fédérales. Les premières commissions, de 1885 à 1887, se fondaient sur les territoires déterminés par les traités, elles utilisaient donc les Traités n<sup>os</sup> 1, 2 — un peu —, 4, 5, 6 et 7. En fait, le fonctionnement des commissions est expliqué en pièce jointe. Je l'ai bien décrit.

Après, le territoire coïncide avec celui visé par le traité. Donc, avec l'adhésion au Traité 6, en 1889, non seulement y a-t-il eu adhésion à un traité indien, mais on a commencé à traiter les revendications des Métis, selon leur point de vue. Par la suite, le territoire a toujours changé en même temps que les commissions d'étude des traités. Exception faite du Traité 9, cependant. C'est arrivé pour le Traité 8, le Traité 10, l'adhésion au Traité 5 et le Traité 11.

**Le sénateur Dyck :** Monsieur Tough, vous avez beaucoup mis l'accent sur les certificats des Métis et vous avez parlé de la demande de certificat. Est-il possible que des communautés aient été laissées de côté parce qu'elles ont choisi de ne pas présenter de demandes? Le savez-vous? Avons-nous une idée de l'exactitude des archives des certificats des Métis, ou savons-nous si, pendant le processus, les gens qui recueillaient l'information sont vraiment allés partout où ils étaient censés aller? Autrement dit, il semble que la base de données dépende en partie de la validité des données historiques sur les certificats des Métis.

**M. Tough :** C'est vrai, et dans toutes les bases de données, il y a des erreurs. À certains moments, il y a des personnes qui ont été exclues. Pour avoir beaucoup étudié la base de données et les demandes de certificats, je peux vous assurer qu'il semble y en avoir beaucoup d'exemples.

Il y avait de la souplesse dans le régime. Par exemple, supposons qu'une personne avait manqué la commission de 1887. D'abord, elle pouvait présenter une demande par écrit. Jusqu'environ 1892, beaucoup de demandes ont été déposées soit au bureau des terres fédérales local, soit directement à Ottawa. Bien souvent, les acquéreurs de certificats des Métis encourageaient les Métis à présenter des demandes.

Je présume que là où l'ambiguïté est la plus grande, c'est en ce qui concerne ceux qu'on appelait les « Métis nés sur le territoire britannique », qui avaient ensuite élu résidence aux États-Unis. Il y a eu de la controverse un moment donné parce que les demandes semblaient totalement motivées par la spéculation. En fait, les commissions des certificats des Métis ont reçu des demandes de Métis canadiens résidant aux États-Unis dans des endroits comme Lethbridge. Il faut étudier chaque cas un à un pour voir si le lieu de résidence a eu une incidence sur l'aboutissement de la demande à un moment ou un autre, mais quoi qu'il en soit, nous avons la demande.

I think the coverage is not too bad. Possibly one error — and I think the commissioners were attentive to it — is that people without that faint bit of White blood — that is, pure-blooded Indians — would be encouraged by the value of scrip to apply for scrip. There was a controversy in northern Alberta in respect of people applying for scrip who really were not Metis. That became controversial and the system had to respond to it.

I do not think there are large numbers of people left out. In fact, we do get a lot of people applying twice.

**Senator Dyck:** As you may know, our committee went on a two-week trip to Western Canada and the Northwest Territories. We heard from a couple of communities where they felt they had been left out of identification as Metis. It seemed, if I remember correctly, that in some cases they were communities that were in the northern part of what is now the Prairies or in the Northwest Territories, which were fur trade posts and which may or may not have been part of Hudson's Bay; they might have been the North West Company. There seems to be this thread that somehow they were not enumerated as being Metis by the scrip system or whatever other system.

Is that possible? In fact, we were given a copy of the book in B.C., which I have not yet had a chance to read, which talks about communities that were left out.

**Mr. Tough:** I do not have expert knowledge on the B.C. situation. We do know that the treaty scrip commission visited the Peace River country, but we do not have applications for people residing in the Peace River country that I have been able to find. I do not know to what extent the nature of the entitlement affected where the commissioners were willing to make these grants.

However, in the case of the Peace River country, those were dominion lands, federal lands.

**Senator Dyck:** You said in your presentation that you had a map. Does that outline what might be considered to be the Metis homeland?

**Mr. Tough:** I have reflected on what might be considered the Metis homeland, based not so much on scrip applications but on other factors. I sometimes show that map in a PowerPoint, but I have not provided it here. In fact, I am quite at a loss, as a professor, trying to speak without PowerPoint; it really throws me.

Be that as it may, I am trying to work on the historical geography of the Metis Nation, and I am beginning with the fur trade and the notion that the parkland was of central purpose to the Metis homeland. You had the large concentration of Red River, which I regard as a metropolis of the Metis Nation, not the only Metis. I do not subscribe to the view, as sometimes it is

Je pense que l'accessibilité n'était pas trop mal. Une erreur possible à laquelle les commissaires étaient sûrement attentifs, à mon avis, c'est que des gens sans la moindre trace de sang blanc, c'est-à-dire des Indiens à part entière, étaient tentés de demander un certificat des Métis à cause de la valeur de ces certificats. Il y a eu une controverse dans le nord de l'Alberta concernant des demandeurs de certificats qui n'étaient vraiment pas métis. La controverse a éclaté, et il a fallu corriger le système.

Je ne pense pas qu'il y a eu beaucoup de personnes exclues. En fait, il y a beaucoup de personnes qui ont même présenté deux demandes.

**Le sénateur Dyck :** Comme vous le savez peut-être, notre comité a fait une tournée de deux semaines dans l'Ouest canadien et les Territoires du Nord-Ouest. Nous avons entendu des gens de quelques collectivités nous dire qu'ils avaient l'impression d'avoir été laissés pour compte dans le processus d'identification des Métis. Si ma mémoire est bonne, il s'agit entre autres de collectivités établies dans le nord de ce qu'on appelle aujourd'hui, les Prairies ou les Territoires du Nord-Ouest, dans des postes de traite des fourrures, et certaines ne faisaient pas partie de la Baie d'Hudson, elles relevaient de la Compagnie du Nord-Ouest. Il semble qu'on ait eu tendance à les exclure du régime de certificats des Métis ou des autres systèmes en place.

Est-ce possible? En fait, nous avons reçu un exemplaire du livre, en Colombie-Britannique, qui parle des collectivités qui ont été laissées de côté. Je n'ai toutefois pas encore eu la chance de le lire.

**M. Tough :** Je ne connais pas très bien la situation en Colombie-Britannique. Nous savons que la commission de concession des terres issues de traités s'est rendue dans la région de la rivière de la Paix, mais je n'ai pas réussi à trouver de demandes de personnes qui résidaient près de la rivière de la Paix. Je ne sais pas à quel point la nature des droits a déterminé les endroits où les commissaires ont décidé d'accorder des certificats.

Quoi qu'il en soit, dans la région de la rivière de la Paix, les terres étaient des terres fédérales.

**Le sénateur Dyck :** Vous avez dit dans votre exposé que vous aviez une carte. Est-ce qu'elle montre ce qu'on peut considérer comme le foyer national des Métis?

**M. Tough :** J'ai réfléchi à ce qui pourrait être considéré comme la terre ancestrale des Métis, en ne me fondant pas tant sur les demandes de certificats que sur d'autres facteurs. Je montre parfois une carte en format PowerPoint, mais je ne l'ai pas ici. En fait, j'ai bien de la difficulté, à titre d'enseignant, à parler sans document PowerPoint. Cela me démonte complètement.

Quoi qu'il en soit, j'essaie de travailler à la géographie historique de la nation métisse, en commençant par le commerce des fourrures et le postulat selon lequel les forêts-parcs ont joué un rôle central dans la terre des Métis. Il y avait une importante concentration près de la rivière Rouge, lieu que je considère comme une métropole de la nation métisse, mais pas la seule terre métisse. Contrairement à

misrepresented by others, that all Metis have to have some connection to Red River. Red River is simply the metropolis of the Metis Nation, a metropolis of the fur trade.

At the other end of the Carleton Trail that travels through the parkland is the Fort Edmonton area, Lac Ste. Anne and St. Albert, where you have another large concentration of Metis people. That system is the backbone, and relating out of that you have a network of cart trails.

The fur trade unified three environmental zones: the grasslands, the parklands and the bush in the North. They were unified by the fur trade systems of transport and commerce. The Metis played an important role in that. The York boat brigades travelled from Red River up to the port and then up to York Factory, which was the transport backbone of the fur-trade system. Often this was done by half-breeds or Metis and it created a network.

On the land that network was created through the cart trails. What ended up happening is that pemmican was moved from the grasslands by the Metis in their carts into the parklands, and the Hudson's Bay Company purchased this pemmican and distributed it in the North. You then had a net transfer of calories into the North, because these people would have had a hard time without it. The fur trade unified this. The Metis played important roles.

Large district headquarters are often also the place where you get a half-breed or Metis population because of the employment created by the fur trade and the seasonal labour pool that they specialized in. There is a historical geography to the Metis people. I am trying to approach it first from what these networks are that existed prior to 1870 and to what extent they corresponded to people who identified as being Metis or half-breeds.

**Senator Patterson:** Thank you for the excellent presentation.

Professor Tough, you said at the outset that scrip was intended to "extinguish" Indian title, I think was the term you used, yet Metis now claim scrip as proof of their descendants and their Aboriginal rights. You know that we are focusing in our study on how to define "Metis."

Could you say how important your research on scrip is in helping us to determine who is Metis in light of the recognition as having Aboriginal rights in the Constitution?

**Mr. Tough:** Unlike other Aboriginal people, such as those registered under the Indian Act — and we may object to the terms and conditions that are applied — the Government of Canada did not create a registry of Metis people. Any meaningful benefits flowing from Aboriginal rights have to be able to define the beneficiaries. Through a combination of various historical

d'autres, qui versent parfois dans l'erreur, je ne crois pas que tous les Métis doivent avoir un lien avec cet endroit. La rivière Rouge représente simplement la métropole de la nation métisse, haut lieu du commerce des fourrures.

À l'autre extrémité de la piste Carleton, qui traverse les forêts-parcs, se trouve la région de Fort Edmonton, Lac Ste. Anne et St. Albert, où réside là aussi de nombreux Métis. Ce réseau constitue le noyau d'où part un entrelacs de pistes charretières.

Le commerce des fourrures englobait trois zones environnementales : les prairies, les forêts-parcs et les boisés dans le Nord, unifiés par le réseau de transport et de commerce des fourrures. Les Métis ont joué un rôle important dans ce domaine. Les brigades voyageaient en barges d'York de la rivière Rouge jusqu'au port, puis poursuivaient leur route jusqu'à York Factory, le cœur du réseau de transport des fourrures. C'était souvent des Métis qui se chargeaient de cette tâche, et c'est ainsi qu'un réseau s'est établi.

Sur terre, ce sont les pistes charretières qui ont formé le réseau, de la manière suivante. Les Métis transportaient le pemmican par charriots des prairies aux forêts-parcs, où la Compagnie de la Baie d'Hudson l'achetait et l'acheminait dans le Nord. S'effectuait alors un transfert net de calories dans le Nord, où la population aurait eu de la difficulté à survivre sans cet approvisionnement. Le commerce des fourrures faisait le lien entre toutes ces activités. Les Métis tenaient des rôles de premier plan.

On trouve également des Métis dans les grands bureaux centraux de district en raison des emplois créés par le commerce des fourrures et le bassin de main-d'œuvre saisonnière spécialisée dans ce domaine. Il existe donc une géographie historique du peuple métis, que je tente d'appréhender tout d'abord en examinant les réseaux qui existaient avant 1870, puis leur correspondance avec les personnes qui s'identifient comme étant métisses.

**Le sénateur Patterson :** Je vous remercie de cet excellent exposé.

Monsieur Tough, vous avez affirmé d'entrée de jeu que les certificats avaient pour but d'« abolir » le titre d'Indien, selon le terme que vous avez employé, je crois. Pourtant, des Métis s'appuient maintenant sur ces certificats pour prouver leurs ascendances et leurs droits autochtones. Vous savez que dans le cadre de notre étude, nous nous intéressons à la définition de « Métis ».

Pourriez-vous nous indiquer dans quelle mesure votre recherche sur les certificats peut nous aider à définir ce qui constitue un Métis, compte tenu du fait qu'il est reconnu qu'ils ont des droits ancestraux en vertu de la Constitution?

**M. Tough :** Le gouvernement du Canada n'a pas créé de registre du peuple métis, comme il l'a fait pour les autres peuples autochtones, comme ceux enregistrés en vertu de la Loi sur les Indiens, dont les modalités et les conditions pourraient être contestées. Pour que les droits ancestraux aient des avantages substantiels quelconques, il faut déterminer qui en sont les

documents, I believe that objective and verifiable information can come forward on the genealogies of people whose descendants can trace back through family trees and genealogies.

There is the northwest half-breed scrip system. There is also an affidavit collected in Manitoba for the children's grant and the adult scrip. We refer to those as the Manitoba affidavits. None of this is actually perfect; they were not thinking about our needs 120 years ago. The way they organized data is challenging to a social scientist today.

Another key document is the 1901 census. The 1901 census might be referred to as a racial census. Everyone was given a Y, R, W or a B. It was under the heading of colour, whether they were Red, White, Black or Yellow, and by that they meant racial categories, not your skin tone. We have a racial count in Canada. The other thing that they were instructed to pay close attention to was the mixing of Indian and White blood. These people were to be identified as French breeds — I know this language is very objectionable but this is the technical language that was used — and Scottish Cree half-breeds. They were to fill those in.

The census enumerators were not always competent and did not always follow the instructions, but the 1901 census provides us with some insight into the names of people who had mixed blood. This information is detailed at the level of the individual, the family and geographical areas.

The interesting thing is that, as I understand it, the Government of Canada and the court system believes that since 1870 there has always been a clear distinction between First Nations Indians, who are Aboriginal, and the Metis who are not Indians. However, you do not find this clear distinction in the census of 1901. Both First Nations and Metis people were colour-coded with an R. In that case they did not distinguish between them.

To the extent that the challenge of whom the beneficiaries of the rights are, a great deal of work has been done. It is not an impossible task. These records will assist. People can create the verified objective, documented family trees that will take them back from the 1901 census into this entitlement process, and they can go back into fur trade records. There are considerable fur trade records in the West that will show this beginning of a people, where a mixing of blood was a necessary condition but not a sufficient condition. A necessary condition concerns the social, political and economic factors that contribute to the development of a new people. In my opinion — and my research tells me this — a lot of it has to do with the fur trade.

**Senator Patterson:** You say this can be researched and documented and there is quite a bit of evidence that can be gathered. Obviously you have done a great deal of work yourself

bénéficiaires. Après avoir consulté une panoplie de documents historiques, je crois qu'il existe des renseignements objectifs et vérifiables pour attester la généalogie de ceux dont les descendants peuvent établir leur arbre généalogique.

Il y a notamment le système de certificats des Métis du Nord-Ouest, ainsi que les affidavits conservés au Manitoba concernant les subventions pour les enfants et les certificats pour les adultes, que nous appelons les affidavits du Manitoba. Rien de tout cela n'est parfait, puisqu'on ne pensait pas à nos besoins il y a 120 ans. L'organisation des renseignements de l'époque constitue un vrai casse-tête pour un spécialiste des sciences sociales d'aujourd'hui.

Le recensement de 1901 constitue également un document clé, qu'on pourrait qualifier de recensement racial. Tout le monde s'est vu attribuer un J, un R, un B ou un N, selon qu'ils étaient de couleur jaune, rouge, blanche ou noire. Et c'était des catégories raciales qu'il s'agissait, et non de couleurs de la peau. On a donc un dénombrement racial de la population au Canada. Les recenseurs devaient également porter une attention particulière au mélange de sang indien et blanc. Les recenseurs indiquaient si les gens étaient de race française — c'était le terme technique utilisé, tout choquant qu'il soit — ou des Métis écossais-cris. Il fallait consigner ces renseignements.

Les recenseurs n'étaient pas tous compétents et ne suivaient pas toujours les instructions. Le recensement de 1901 nous donne toutefois un aperçu de noms de personnes métisses. L'information contient des détails sur la personne concernée, la famille et la région géographique.

Ce qui est intéressant, selon ce que je comprends, c'est que le gouvernement du Canada et le système judiciaire croient que depuis 1870, il a toujours existé une distinction claire entre les Indiens des Premières nations, qui sont des Autochtones, et les Métis, qui ne sont pas des Indiens. Or, cette distinction n'existe pas dans le recensement de 1901, où ceux qui appartenaient aux Premières nations et aux Métis se voyaient tous attribuer le code de couleur R. Dans ce cas précis, aucune distinction n'a été faite entre les deux.

Pour ce qui est de réussir à déterminer qui sont les bénéficiaires des droits, beaucoup de travail a été accompli. La tâche n'est pas impossible, et ces dossiers peuvent nous aider. Les gens peuvent dresser des arbres généalogiques vérifiés, objectifs et bien documentés pour remonter de l'époque du recensement de 1901 jusqu'au processus de droits fonciers et aux dossiers relatifs au commerce des fourrures. Il existe dans l'Ouest un nombre considérable de dossiers sur le commerce des fourrures témoignant de la naissance d'un peuple, à une époque où le métissage était une condition nécessaire, mais insuffisante. Une condition nécessaire concerne les facteurs sociaux, politiques et économiques qui contribuent à la genèse d'un nouveau peuple. À mon avis, selon ce qu'indique ma recherche, le commerce des fourrures joue un rôle important.

**Le sénateur Patterson :** Vous affirmez qu'en effectuant des recherches documentaires, on peut réunir beaucoup de preuves. À l'évidence, vous avez vous-même effectué moult recherches dans



in this connection. Is that gathering of research and historical data around the fur trade and the networks, as you described it, a project that should be undertaken to help resolve this burning question that our committee is addressing?

**Mr. Tough:** I would recommend that the empirical work based on written historical documents continue, yes.

**Senator Patterson:** It is fascinating to hear the stories you tell about the abuse of the scrip system, which we have certainly heard about in our work. I know you are based in Alberta, and I think the Province of Alberta is unique in Canada in having granted Metis lands. Could you comment on that? Was that action on the part of the government, in your view, a response to the injustices that have been uncovered?

**Mr. Tough:** Yes, I believe so. First, we have the *L'Hirondelle* case. They go to court and try that case. It does not work out. We get evidence of how the scrip system was really operating.

We have a petition that goes to Prime Minister Meighen on November 11, goes to the Department of the Interior. We have a five-page internal memorandum and the two-page response to Atkinson and Lafferty. Before that, people in Ottawa are aware that there are serious problems with the location of land scrip that amount to perjury, impersonation and fraud. They do not actually admit that in their response to the petition to Lafferty and Atkinson. At the end they say if you do have a case you can take it to court under fraud.

The firm of McDougall & Secord were very much involved in the acquisition of money and land scrip. There is a case with respect to a complaint made about what had happened with Elizabeth Hislop's scrip. Flora Taylor testifies for some time about it. It is taken seriously enough that there will be a proper court hearing on it. There is debate in the Senate afterwards. You have the amendment, 1140 of the Criminal Code, and then the debate is about, well, was it done for Richard Secord? Perhaps it was a coincidence, right? Lougheed makes it sound like housekeeping. The problem with that argument is, when you look at what is in 1140, there is not a long list of limitations on prosecution. Certainly they did not turn around and then say, "We need to try this limitation on other tenures of the Dominion Lands Act." They did not go on and say, "If there is fraud with respect to homestead or coal lease or a ranching lease, there is a three-year limit of prosecution." At this time, the three-year limit prosecution came because almost all of the land scrip had been located by then, so it basically shuts down any prosecution on the question of fraud.

My other curiosity about this is there seemed to be no interest in the Department of the Interior about the fact that a public Crown asset was being obtained under dubious circumstances.

ce domaine. Convendrait-il d'entreprendre des travaux de recherches dans les renseignements historiques sur le commerce des fourrures et les réseaux, pour reprendre vos termes, afin de pouvoir résoudre l'épineuse question dont notre comité est saisi?

**M. Tough :** Je recommanderais effectivement de réaliser des travaux empiriques sur les documents historiques.

**Le sénateur Patterson :** C'est fascinant que vous entendre relater ces histoires au sujet de l'abus du système de certificats, dont nous avons certainement eu vent au cours de nos travaux. Je sais que vous résidez en Alberta, laquelle est, il me semble, la seule province du Canada à avoir accordé des terres aux Métis. Pourriez-vous formuler des commentaires à ce sujet? Selon vous, le gouvernement a-t-il agi de la sorte en réaction aux injustices qui ont été découvertes?

**M. Tough :** Oui, je crois que c'est le cas. Il y a d'abord eu l'affaire *L'Hirondelle*. Les frères se sont adressés aux tribunaux et ont été déboutés, mais nous avons eu la preuve de la manière dont le système de certificats fonctionnait vraiment.

Nous avons une pétition envoyée au premier ministre Meighen le 11 novembre, laquelle a été acheminée du ministère de l'Intérieur. Nous avons en outre une note de service interne de cinq pages et la réponse de deux pages expédiée à MM. Atkinson et Lafferty. Mais certaines personnes en poste à Ottawa savaient déjà que le système des certificats de terre était entaché de graves problèmes pouvant aller jusqu'au parjure, à l'usurpation d'identité et à la fraude, sans toutefois l'admettre dans leur réponse à MM. Lafferty et Atkinson. À la fin du document, elles leur indiquent que s'ils ont une cause à défendre, ils n'ont qu'à la soumettre aux tribunaux en invoquant la fraude.

La firme McDougall & Secord a joué un rôle important dans l'achat de certificats d'argent et de certificats fonciers. Une plainte a été déposée pour fraude de certificat foncier, et la victime était Elizabeth Hislop. Flora Taylor livre d'ailleurs un long témoignage à ce sujet. L'affaire était si sérieuse, qu'il y a eu une poursuite. On propose ensuite de modifier l'article 1140 du Code criminel, proposition qui est débattue au Sénat. Mais, était-ce la fin de l'histoire de Richard Secord? Était-ce seulement une coïncidence? M. Lougheed laisse croire que ce n'est qu'une question administrative. Le problème avec cet argument, c'est que l'article 1140 ne dresse pas une longue liste de restrictions en matière de poursuite. Ils n'ont certainement pas tenté d'imposer cette restriction aux autres tenures concédées par l'Acte des terres fédérales, pas plus qu'ils n'ont imposé, à l'époque, une limite de trois ans pour intenter une poursuite en cas de fraude concernant un homestead, une concession houillère ou une concession d'élevage. Cette limite de trois ans a finalement été imposée, parce que presque tous les certificats fonciers avaient été trouvés. Cela mettait donc fin à toute possibilité de poursuite pour fraude.

L'autre point qui me tracasse dans cette histoire, c'est que le ministère de l'Intérieur ne semblait pas s'intéresser au fait que des biens de la Couronne étaient obtenus dans des circonstances

There is the problem of the entitlement of the individual Metis, but there is also the public Crown interest in the lands which are being obtained in a curious sort of way.

Once all of a sudden this happens, then there is great debate about whether it was retrospective or not. If you read through, we provide some of them in the attachments. One of my recommendations is that the *Journals* and the *Debates* of both Houses of Parliament should be online. I was trying to put some of this together to get better copies, but it is not online, which is astonishing, actually. The originals are very well indexed so you can do your own research on that.

Once that happens, it becomes a huge controversy in Alberta. Then there is the election in 1921 and the fall of the Unionist government. Of all of the seats in Alberta — I know you want to check this out for yourself — not a single Conservative was elected. It was the Progressive Party, the United Farmers of Alberta and Labour. This issue had become a political issue in the election campaign, and Meighen attributed it as part of the reason why they lost seats in Alberta. The United Farmers of Alberta, which became also the provincial Government of Alberta, had knowledge of the operation of the scrip system. This goes directly to your point about whether there is any connection. They actually campaigned on that issue up until the late 1920s.

The other contributing factor is this is the Metis getting organized themselves and making allies with people. Part of the impetus for the organization of the Metis in Alberta has been focused on this problem of scrip fraud. The United Farmers of Alberta are still in power in 1930. They set up a commission. The commission comes forward. The commission does not explicitly base the rationale for the lands on any sort of right or title or past problems. You will not find that in there. The connection is the Metis drive to organize themselves politically, and a government, the United Farmers of Alberta, are aware and somewhat sympathetic with this problem, and then the Social Credit Party makes this legislation in the late 1930s.

I believe that this activity, particularly in the province of Alberta, was a contributing factor to setting aside a large land base for the Metis of Alberta.

**Senator Raine:** This is a fascinating subject that you have been researching, and one that most Canadians are totally unaware of.

My question goes back to the actual scrip commissions that travelled across enumerating half-breeds, as you say, based on any amount of mixture of blood.

When they did that and the purpose for enumeration was to issue a piece of paper to people who probably could not read, having done a fair amount of research on this, do you think the people at the time realized what that piece of paper was for, what it meant? It obviously had a value because I would say that shortly after receiving the paper people wanted to give them money for it.

nébuleuses. Oui, la question des droits des Métis était un problème, mais l'intérêt de la Couronne pour des terres obtenues d'étrange façon l'était également.

Vient ensuite la fraude des certificats. S'ensuivent des débats pour tenter d'établir si cette pratique existait depuis le début du programme. Nous vous avons fourni des échantillons de ces débats en annexe. Une de mes recommandations serait que l'on publie en ligne les Journaux et les Débats de l'époque, et ce pour les deux chambres. J'ai tenté d'obtenir de meilleures copies de ces délibérations, mais elles ne sont pas disponibles en version électronique, ce qui est stupéfiant. Toutefois, les originaux sont bien indexés, ce qui facilite les recherches.

La nouvelle des fraudes de certificats sème la controverse en Alberta. En 1921, le gouvernement unioniste n'est pas réélu. Tous les sièges sont remportés par le Parti progressiste, la United Farmers of Alberta et le Parti travailliste. Aucun conservateur n'est élu — et vous voudrez certainement le vérifier vous-même. Le dossier des fraudes de certificats était devenu un enjeu électoral auquel Meighen attribua la défaite de son parti. La United Farmers of Alberta, désormais au pouvoir, avait eu vent de ces fraudes. Cela revient à ce que vous disiez : y avait-il un lien? Ce dossier a été un enjeu électoral jusqu'à la fin des années 1920.

Les fraudes de certificats ont été un des facteurs contributifs, un des éléments qui ont poussé les Métis en Alberta à s'organiser et à se faire des alliés. En 1930, la UFA, encore au pouvoir, a créé une commission des certificats de Métis. Mais, la commission ne s'appuie pas explicitement sur des droits, des titres ou des conflits précédents pour délivrer les certificats fonciers. Vous ne trouverez rien de tel dans les documents. Tout réside dans le lien entre l'organisation des Métis sur le plan politique et un gouvernement, celui de l'UFA, qui connaît le problème et qui est favorable à la cause. En 1930, le Parti Crédit Social du Canada dépose un projet de loi pour régler la question.

À mon avis, ces événements ont permis aux Métis de l'Alberta d'obtenir une grande assise territoriale.

**Le sénateur Raine :** C'est un sujet de recherche fascinant, que la plupart des Canadiens ignorent.

Ma question porte sur les commissions des certificats des Métis qui se sont déplacés pour recenser les Sang-Mêlé, comme vous les appelez, en fonction de leur mélange de sang, peu importe la proportion de ce mélange.

Le but de ce recensement était de délivrer un document à des gens qui ne savaient probablement pas lire. Selon vos recherches, étaient-ils conscients de ce qu'était ce bout de papier, de ce qu'il signifiait? Le certificat devait avoir une certaine valeur, puisque peu de temps après l'avoir obtenu, on voulait le leur acheter.

Do you think that, for the most part when they sold their scrip, it was because they did not want to take up any land for some reason?

**Mr. Tough:** There are sort of two questions there. The first one is the problem of informed knowledge of the process. I would say that they did not have good information about it. We know this because most of the scrip applications, most declarations, are signed with an "X." I also think they would not have good knowledge that by consenting to apply for scrip that they were somehow giving up any interest they had in Indian title. I do not think that is evident. There are no real questions on most of the applications. As wonderfully standardized as they are, it drives me nuts trying to make a database when they ask slightly different questions from commission to commission. There is nothing in there that says "I am consenting to give up Indian title by applying for scrip. I am consenting to give up all of my Aboriginal rights." There is it nothing of that nature in there.

I think that the term "coupon" captures the relationship, and that is it was something that was of interest to some other party more than the actual grantee.

**Senator Raine:** I think commissions were seeking out people who were being given scrip in order to extinguish demands; they wanted to limit the number of people they agreed to look after, if you like.

Do you think there was intent to give something with a monetary value to people who were not interested and did not want to stay on one piece of land and be a farmer? These people were not farmers.

**Mr. Tough:** Many of them were not. Many of them had subsistence gardening at Red River.

**Senator Raine:** They already had a place for that and they had a garden.

**Mr. Tough:** Yes. If they were occupying river frontage, up to a certain period of time the Department of the Interior would survey river lots for settled communities outside Red River. That happens in places like Prince Albert, although it gets extremely bureaucratic around the survey system.

There is a disconnect between the treaty process and in dealing with the Metis on the southern prairies. They did not get into dealing with things in Manitoba until the 1870s. By 1876, Treaty 6 was done. With the commissions in 1885, 1886 and 1887, as I think your question was inferring, people withdrew from treaty. People are allowed to withdraw to apply for scrip and they give up their Indian status. This amounts to about 29 per cent of the claims that are recognized and affirmed in the period of those commissions. Some of them then go back into treaty.

William Pearce, who was involved with the Department of the Interior and was a surveyor for a number of years, saw that as an attempt using scrip to reduce the number of treaty people and therefore, I believe in your words, people that would have to be looked after. Scrip could be used to that end.

Selon vous, la plupart des détenteurs de certificats qui les ont vendus ont-ils agi de la sorte parce qu'ils ne voulaient pas, pour une raison quelconque, posséder de terre?

**M. Tough :** Vous me posez deux questions. D'abord, les gens concernés comprenaient-ils le processus. La réponse est non. Nous le savons, car la plupart des demandes de certificat étaient signées d'un « X ». Je crois qu'ils ne savaient pas non plus qu'en présentant une demande de certificat, ils renonçaient au titre indien. À mon avis, cela ne leur avait pas été clairement expliqué. La plupart des formulaires de demande ne posaient pas de questions précises. Je m'arrache les cheveux à essayer de compiler une base de données, car même si les formulaires étaient normalisés, les consentements que l'on y retrouve diffèrent d'une commission à l'autre. Il n'y avait rien d'aussi précis que : « En présentant cette demande, j'accepte de renoncer au titre indien » ou « J'accepte de renoncer à tous mes droits ancestraux. » On ne retrouve rien de tel.

Je crois que le terme « bon » est plus approprié dans ce dossier, car il s'agissait d'un bout de papier dont la valeur était plus importante aux yeux des non-détenteurs qu'aux yeux des détenteurs.

**Le sénateur Raine :** Je crois que les commissions cherchaient les gens admissibles à ces certificats afin de pouvoir refuser leurs demandes et ainsi limiter le nombre de personnes sous la responsabilité du gouvernement.

Croyez-vous que l'objectif était de donner un certificat ayant une valeur pécuniaire à des gens qui ne voulaient pas de terrain ou qui ne souhaitaient pas devenir agriculteurs? Ces gens n'étaient pas des agriculteurs.

**M. Tough :** Bon nombre ne l'étaient pas. Ils étaient nombreux à gagner leur vie en faisant du jardinage à Red River.

**Le sénateur Raine :** Ils avaient déjà un terrain à cultiver; ils avaient des jardins.

**M. Tough :** Oui. Jusqu'à une certaine époque, le ministère de l'Intérieur arpentait les terres situées à l'extérieur de Red River où s'étaient établies des communautés. Cela s'est fait aussi à Prince Albert, quoique le système d'arpentage y fut extrêmement bureaucratique.

Il y a une contradiction entre le processus de traités et la façon dont le dossier des Métis a été traité dans le sud des Prairies. Au Manitoba, ce n'est qu'en 1876, avec le Traité n° 6, que la question a été réglée. À la suite des commissions de 1885, 1886 et 1887 — et je crois que c'est à cela que vous faisiez référence —, les gens ont commencé à renier le traité. Ceux qui désiraient présenter une demande de certificat devaient renier le traité et renoncer au titre indien. Vingt-neuf pour cent des demandeurs ayant reçu un certificat ont fait ce choix. Certains ont ensuite adhéré de nouveau au traité.

Selon William Pearce, un arpenteur de carrière ayant travaillé pour le ministère de l'Intérieur, les certificats étaient une façon de réduire le nombre d'adhérents au traité et ainsi, comme vous le dites, le nombre de personnes sous la responsabilité du gouvernement. Les certificats pouvaient être utilisés à cette fin.

Also, of course, if a band with reserve land base lost many of its members because of people applying for scrip, then there is pressure to surrender the reserve because there are less members and less need for land, so why not surrender part of it? This actually gets quite intricate.

**The Chair:** Professor, do you work at all with the Métis National Council?

**Mr. Tough:** I have a research relationship. I know President Clément Chartier quite well. Basically, when there was a good flow of money under the post-*Powley* implementation, that money came to the University of Alberta as research contracts. I conducted research for the Métis National Council not as a private consultant but in a contractual relationship with the University of Alberta. That is why we know what we know, and that is why we had an online historical database built, which provides text summaries. There are a few broken links and copies of the original documents.

There is also a component that allows Metis individuals to build their own family tree online. One of the first things it does is runs off and looks for all sorts of possible matches. It is very organized. It is hosted by the University of Alberta. It is publicly accessible. The big complaint about my database is that I need to put more data up there.

**The Chair:** In your research, have you tried to determine what the thought process was in 1982 when Metis were added to section 35 of the Constitution?

**Mr. Tough:** No, but there were participants. I occasionally watched on television.

As a non-Aboriginal person, it seems so logical that they are an Aboriginal people with existing rights and should be included in the Constitution. With respect to how that occurred, there are some people who object to it because it was politically expedient. I do not think that is particularly relevant any more than the Magna Carta was politically expedient on the part of the sovereign when faced with a lot of pressure.

As a non-Aboriginal person, it makes a great deal of sense. I would go further to say that in our original British North America Act, Indians and lands reserved for Indians could easily be read as Aboriginals and lands reserved for Aboriginals.

**The Chair:** Thank you very much.

Honourable senators, we have to go in camera now. I would like to thank Professor Tough for joining us this morning, for his presentation and for bringing his expertise and professionalism to the subject at hand.

There is supporting documentation, but it is not fully translated. I believe that if I had a motion from the members of the committee and unanimous support, we could allow this and make it available to committee members. They are historical documents; some of them are not translated. In fact, many of them are not translated.

Il ne faut surtout pas oublier que, si beaucoup de membres d'une réserve présentaient une demande de certificat, les réserves touchées se faisaient presser de céder une partie de leurs terres, comme elles avaient moins besoin de territoire avec moins de membres. C'est un dossier plutôt complexe.

**Le président :** Monsieur Tough, travaillez-vous avec le Ralliement national des Métis?

**M. Tough :** Nous collaborons sur le plan de la recherche. Je connais très bien M. Chartier, le président de l'organisme. À la suite du jugement rendu dans l'affaire *Powley*, des contrats de recherche ont été signés avec l'Université de l'Alberta. J'ai donc fait des recherches pour le ralliement en vertu de ces contrats, et non à titre d'expert-conseil. C'est grâce à ces recherches que nous avons obtenu toutes ces informations qui nous ont ensuite permis de créer une base de données historiques en ligne où l'on peut trouver des synthèses des différents documents. Il y a des liens périmés, mais on y trouve aussi les documents originaux.

Les Métis peuvent également y créer leur arbre généalogique. Cette fonction est administrée par l'Université de l'Alberta. La base de données, accessible au public, analyse tous les résultats possibles. C'est très bien fait. La principale plainte des utilisateurs, c'est qu'il faudrait plus de données.

**Le président :** Dans le cadre de vos recherches, avez-vous tenté de déterminer quel était le processus de réflexion ayant mené, en 1982, à l'ajout des Métis à l'article 35 de la Constitution?

**M. Tough :** Non, mais des particuliers ont participé à ce processus. J'ai suivi une partie des travaux à la télévision.

Aux yeux des non-Autochtones, il semblait évident qu'un peuple autochtone ayant des droits acquis devait être inclus dans la Constitution. Certains s'opposaient à la façon dont tout cela s'est fait, prétextant que c'était de l'opportunisme politique. Je ne crois pas que cet ajout ait été un geste politique du gouvernement, pas plus que ne l'était la Magna Carta pour le roi.

Aux yeux des non-Autochtones, c'était une décision logique. J'irais même plus loin en disant que, dans le libellé de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, on pourrait facilement remplacer « Indiens » et « réserves indiennes » par « Autochtones » et « réserves autochtones ».

**Le président :** Merci beaucoup.

Honorables sénateurs, nous allons maintenant poursuivre la réunion à huis clos. J'aimerais remercier M. Tough pour ses connaissances sur le sujet et son professionnalisme.

Les documents d'appui, dont certains documents historiques, ne sont pas tous traduits. D'ailleurs, bon nombre ne le sont pas. Si un membre voulait présenter une motion proposant la traduction de ces documents, avec le consentement unanime du comité, nous pourrions les envoyer à la traduction. Ils seraient ensuite mis à notre disposition.

If it is the wish of the committee to move a motion that this be made available to committee members, I would entertain that motion.

**Senator Dyck:** So moved.

**The Chair:** All those in favour?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried unanimously. The information will be made available to members of the committee.

Thank you again, Professor Tough.

(The committee continued in camera.)

Si un membre voulait proposer une motion demandant que les documents d'appui soient traduits, je serais prêt à la recevoir.

**Le sénateur Dyck :** Je la propose.

**Le président :** Les membres sont-ils d'accord?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** La motion est adoptée à l'unanimité. Une fois traduits, les documents seront mis à la disposition des membres du comité.

Encore une fois, merci, monsieur Tough.

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, Wednesday, October 24, 2012

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:37 p.m. to examine and report on the legal and political recognition of Metis identity in Canada.

**Senator Gerry St. Germain** (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** Good evening. Welcome to all the senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on CPAC or the web.

My name is Gerry St. Germain, I come from British Columbia and I am the chair of this committee. However, I was born in Saint-François-Xavier, Manitoba, and I grew up in Manitoba.

This committee's mandate is to examine the legislation and issues that concern Canada's Aboriginal peoples in general.

Today, we are continuing our study on the collective identity and the rights of the Metis in Canada.

[*English*]

As part of our study on Metis identity we recently travelled to Manitoba, Saskatchewan, Alberta, British Columbia and the Northwest Territories, where we held a series of public hearings and fact-finding meetings on the subject. The complexity of the issue became even more apparent during this travel. We appreciate the efforts of the witnesses, who have given of their time to help us grapple with this complicated question of identity.

I would like to thank this evening's witnesses for travelling from Winnipeg to assist us.

[*Translation*]

Before we hear from our witnesses, I would like to introduce the members of the committee who are here this evening.

OTTAWA, le mercredi 24 octobre 2012

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 37, pour examiner, pour en faire rapport, la reconnaissance juridique et politique de l'identité des Métis au Canada.

**Le sénateur Gerry St. Germain** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**Le président :** Bonsoir. Bienvenue à tous les sénateurs et aux membres du public qui regardent cette réunion du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur CPAC ou le Web.

Je suis Gerry St. Germain, je viens de la Colombie-Britannique et suis président du comité. Toutefois, je suis né au Manitoba, à Saint-François-Xavier, et j'ai grandi au Manitoba.

Ce comité a pour mandat d'examiner les lois et les questions qui concernent les peuples autochtones du Canada en général.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude sur l'identité collective et les droits des Métis au Canada.

[*Traduction*]

Dans le cadre de notre étude sur l'identité des Métis, nous nous sommes récemment rendus au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest, où nous avons tenu une série d'audiences publiques et de séances à la recherche de faits sur le sujet. La complexité de la question nous est apparue de plus en plus évidente au cours du voyage. Nous sommes reconnaissants envers les témoins pour les efforts et le temps qu'ils ont consacrés à nous aider à démêler la question complexe de l'identité.

J'aimerais remercier les témoins présents ce soir d'être venus de Winnipeg pour nous aider.

[*Français*]

Avant d'entendre nos témoins, j'aimerais présenter les membres du comité qui sont présents ce soir.

[English]

Tonight we have with us the deputy chair of the committee, Senator Lillian Dyck from Saskatchewan; Senator Lovelace Nicholas from New Brunswick; Senator Watt from Quebec; Senator White from Ontario; Senator Raine from British Columbia; and Senator Patterson from Nunavut.

Honourable senators, please help me in welcoming, from L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba, Gabriel Dufault, President; and with him at the table is a fellow Manitoban, from the University of St. Boniface, Denis Gagnon. There is also a special guest with them; Mr. Guy Savoie, who is an elder of their community.

Mr. Dufault, I believe you have a presentation.

[Translation]

After your presentation, the senators will ask you questions. Without further ado, the floor is yours. Thank you for joining us.

**Gabriel Dufault, President, L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba Inc.:** Thank you, Mr. Chair. Members of the Senate committee, let me first thank you for inviting us to Ottawa. We do not often have the opportunity to leave our community. It is an honour and a privilege to come to Ottawa.

My name is Gabriel Dufault. I am the president of L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba. Our organization was founded on August 17, 1887. We celebrated our 125th anniversary this year. We are the oldest Metis organization in the country.

In August 1887, in St. Vital, Manitoba, our organization was founded by a dozen Metis patriots at the residence of Mr. Joseph St-Germain.

However, our origins can be traced earlier in the history of western Canada. On September 24, 1884, in Batoche, in the presence of Louis Riel and Gabriel Dumont, the Metis founded the Association nationale métisse. That is when Louis Riel chose St. Joseph as the patron saint. Shortly afterwards, the name was changed to L'Union nationale métisse. In any case, our origins can be traced to Batoche.

The word "nationale" refers to "Metis nation" rather than "coast to coast."

[English]

L'Union nationale métisse is governed by a 16-member board elected at the annual general meeting. Board members include the president, vice-president, secretary, treasurer, four elders and seven councillors. At the present time, six of the sixteen members are youth. The president's term of office is three years, which can be renewed.

[Traduction]

Sont ici aujourd'hui, la vice-présidente du comité, la sénatrice Lillian Dyck, de la Saskatchewan; le sénateur Lovelace Nicholas, du Nouveau-Brunswick; le sénateur Watt, du Québec; le sénateur White, de l'Ontario; le sénateur Raine, de la Colombie-Britannique, et le sénateur Patterson du Nunavut.

Honorables sénateurs, accueillons ensemble M. Gabriel Dufault, président de L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba, et M. Denis Gagnon, lui aussi du Manitoba, professeur à l'Université de Saint-Boniface. Accueillons également un invité spécial, M. Guy Savoie, un aîné de leur communauté.

Monsieur Dufault, je crois que vous avez préparé une présentation.

[Français]

Après votre présentation, les sénateurs vous poseront des questions. Sans plus tarder, vous avez la parole. Merci d'être des nôtres.

**Gabriel Dufault, président, L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba Inc. :** Merci, monsieur le président. Membres du comité sénatorial, premièrement, permettez-moi de vous remercier de nous avoir convoqués ici, à Ottawa. On n'a pas souvent la chance de sortir de chez nous. Venir à Ottawa est un honneur et un privilège.

Mon nom est Gabriel Dufault. Je suis le président de L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba. Notre association a été fondée le 17 août 1887. Nous avons célébré cette année notre 125<sup>e</sup> anniversaire. Nous sommes la plus vieille organisation métisse au pays.

En août 1887, à Saint-Vital, au Manitoba, notre fondation a été fondée par une douzaine de patriotes métis, à la résidence de M. Joseph St. Germain.

Nos origines sont encore plus profondes, dans l'histoire de l'Ouest canadien. Le 24 septembre 1884, à Batoche, avec la présence de Louis Riel et Gabriel Dumont, les Métis ont fondé l'Association nationale métis. C'est alors que le patron Saint-Joseph a été choisi par Louis Riel. Peu après, le nom a changé pour L'Union nationale métisse. Nos origines remontent tout de même de Batoche.

Le mot « nation » veut dire plutôt la nation métisse d'un océan à l'autre.

[Traduction]

L'Union nationale métisse est régie par un conseil formé de 16 membres élus à l'assemblée générale annuelle. Le conseil est composé du président, du vice-président, du secrétaire, du trésorier, de quatre aînés et de sept conseillers. À l'heure actuelle, six des seize membres sont des jeunes. Le mandat du président dure trois ans et peut être renouvelé.

Our main activities include our annual wine and cheese in January, which is an opportunity for members and friends to network — a long-standing tradition. In February we participate in Festival du Voyageurs activities through its relay; L'Auberge du violon, in collaboration with Conseil Elzéar Goulet, which is the French local of the Winnipeg Region of the Manitoba Métis Federation, and Louis Riel Day. In Manitoba, Louis Riel Day is a statutory holiday to honour Manitoba's founding father. L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba organizes a march with its partners from the St. Boniface Museum to Voyageur Park. It subsequently offers international sessions on the contribution of Louis Riel and the Metis.

In March, several members attend Manitpogo Festival in St. Laurent, Manitoba, which is a Metis community north of Winnipeg. It is a community that has been recognized by the Smithsonian Institute as truly representing the Metis culture in Canada.

In April, we have a cleanup bee at the Dumoulin Métis Cemetery at the border of Manitoba and North Dakota.

In May, we have our traditional picnic, held at Riel House, where Metis families and friends meet, eat together and transmit traditional values and games to the younger set. It is usually attended by hundreds of people.

At the end of September, early October, there is participation in the Initiative française Midwest Conference, organized by Dr. Virgil Benoît of the University of North Dakota for the Metis and franco-Americans along the Red River corridor.

In October there is the annual cleanup bee at Vermette Park, in conjunction with the environmental group Save Our Seine. The Vermette property is traditional Metis land where a thriving community used to exist. L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba is collaborating with the City of Winnipeg Parks and Recreation Department to reclaim this property as a green space for community events.

On November 16 there is a commemorative mass at St. Boniface Cathedral and a ceremony at the gravesite of Louis Riel, at which the chairman of this committee was present a few years ago, with cultural interpretation followed by a reception for attendees, which include Metis and friends in St. Boniface and St. Vital. It is akin to Remembrance Day for Metis. It truly is a long-standing event for L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba.

In November and December we have our annual general meeting, followed by an annual planning and visioning session with a consultant for board members.

Nos principales activités comprennent notre dégustation annuelle de vins et fromages — ancienne tradition déjà — qui a lieu au mois de janvier et qui offre aux membres et à leurs amis l'occasion de tisser des liens. En février, nous participons aux activités du Festival du Voyageur au sein d'un de ses relais, l'Auberge du Violon, en collaboration avec le Conseil Elzéar Goulet, qui constitue la section locale de la Fédération des Métis du Manitoba, Région Winnipeg, ainsi qu'au jour de Louis Riel. Au Manitoba, le jour de Louis Riel est férié en l'honneur du père fondateur de la province. L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba organise une marche avec ses partenaires, à partir du Musée de Saint-Boniface jusqu'au Parc du Voyageur. L'organisme offre ensuite des séances internationales d'information sur les contributions de Louis Riel et des Métis.

Au mois de mars, plusieurs membres participent au Festival Manitpogo à Saint-Laurent, au Manitoba, communauté métisse située au nord de Winnipeg. Cette communauté a été reconnue par le Smithsonian Institute comme représentant véritablement la culture métisse au Canada.

Au mois d'avril, nous organisons une corvée de nettoyage au cimetière métis Dumoulin à la frontière du Manitoba et du Dakota du Nord.

En mai, notre pique-nique traditionnel à la maison Riel donne aux familles et amis métis l'occasion de se rencontrer, de manger ensemble et de faire connaître aux plus jeunes les valeurs et les jeux traditionnels. Cet événement attire habituellement plusieurs centaines de personnes.

Fin septembre, début octobre, nous participons à la conférence des Initiatives en français Midwest organisée par M. Virgil Benoît, de l'Université du Dakota du Nord, à l'intention des Métis et des Franco-américains de la vallée de la rivière Rouge.

En octobre, nous organisons la corvée de nettoyage du Parc Vermette en collaboration avec le groupe environnemental Sauvons notre Seine. La terre Vermette est une terre traditionnellement métisse, qui a abrité par le passé une agglomération prospère. L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba collabore avec le Service des loisirs et des parcs de la ville de Winnipeg pour remettre en état cette terre et en faire un espace vert pour les événements communautaires.

Le 16 novembre, une messe commémorative est célébrée à la cathédrale de Saint-Boniface, suivie d'une cérémonie sur la tombe de Louis Riel — à laquelle le président de ce comité était présent il y a quelques années. Des activités d'interprétation culturelle précèdent une réception pour les participants, notamment les Métis et leurs amis de Saint-Boniface et de Saint-Vital. Cette journée est un peu le jour du Souvenir des Métis. L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba participe à cet événement depuis très longtemps.

Aux mois de novembre et décembre, nous tenons notre assemblée annuelle, puis une séance de planification et de visualisation de l'avenir qui est dispensée par un consultant aux membres du conseil.

We have a long list of partners. We have, of course, Save Our Seine; Société historique de Saint-Boniface; St. Vital Historical Society; *La Liberté*, French Manitoba's weekly newspaper; Conseil de développement économique des municipalités bilingues, CDEM; Société franco-manitobaine, SFM; Division scolaire franco-manitobaine, DSFM; Parc Canada, Riel House Historical Site; Conseil Elzéar Goulet, a French local of the Winnipeg Region of the MMF; Université de Saint-Boniface et la chair canadienne sur l'identité métisse.

[Translation]

I am pleased to be joined this evening by the chairholder of the research chair, Denis Gagnon, a reliable friend of L'Union nationale métisse.

[English]

Our mission statement is the correction of erroneous information about the Metis and their history, and the preservation of Metis Canadiens français culture, traditions and sharing of historical and cultural information to Manitoba and Canada.

[Translation]

I believe you have a copy of those notes.

**Guy M. Savoie, Elder, L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba Inc.:** Mr. Chair, L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba Inc. also organizes cultural activities. Its major interest is the Metis culture and it wants to promote it among the young Metis. You will see, as Gabriel indicated, that we have six young members on our board of directors. In December, we will have our annual general meeting and we will use that opportunity to recruit other young people who are in their 20s or 30s. We care about the union's future generations.

Just recently, we celebrated our 125th anniversary. We have brought you a program from the celebration. We have sponsored comic strips in the weekly Franco-Manitoban publication *La Liberté des patriotes* to capture the interest of children. We also include special supplements in *La Liberté*. We are soon going to produce another one.

We have also sponsored books. For example, on November 25, we are going to launch *Les Metis au Manitoba* written by Bernard Bocquel. It took him four years to do the research and to write the book, which is 700 pages long. It is a real encyclopedia about the Metis in Manitoba and in western Canada. We will soon also publish Lucien Chapat's book about Auguste Tremondan who wrote a book about the Metis in Manitoba in the 1930s. We sponsored Mr. Chapat to review the book, make corrections and publish it again.

Nous avons une longue liste de partenaires, parmi lesquels, bien sûr, Sauvons notre Seine; la Société historique de Saint-Boniface; la St. Vital Historical Society; *La Liberté*, hebdomadaire franco-manitobain; le Conseil de développement économique des municipalités bilingues, ou CDEM; la Société franco-manitobaine, la SFM; la Division scolaire franco-manitobaine, la DSFM; le lieu historique de la Maison-Riel, Parcs Canada; le Conseil Elzéar Goulet, section locale française de la Fédération des Métis du Manitoba, Région Winnipeg; l'Université de Saint-Boniface et la chaire canadienne sur l'identité métisse.

[Français]

Je suis heureux d'être appuyé ce soir par le titulaire de cette chaire, M. Denis Gagnon, un grand ami de L'Union nationale métisse.

[Traduction]

Notre mission décrite dans notre énoncé de mission consiste à corriger les renseignements erronés sur les Métis et leur histoire, à préserver la culture et les traditions des Métis franco-canadiens et à diffuser de l'information historique et culturelle au Manitoba et au Canada.

[Français]

Je crois que vous avez une copie de ces notes.

**Guy M. Savoie, doyen de L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba Inc. :** Monsieur le président, L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba Inc. fait aussi des choses culturelles. Son grand intérêt est la culture métisse et il veut la propager chez les jeunes Métis qui viennent. Vous allez remarquer, comme Gabriel l'a indiqué, que nous avons six jeunes membres sur notre conseil d'administration. En décembre prochain se tiendra notre réunion annuelle et nous en profiterons pour recruter d'autres jeunes membres qui sont dans la vingtaine ou la trentaine. Nous nous intéressons à la progéniture de l'union.

Tout dernièrement, nous avons fêté notre 125<sup>e</sup> anniversaire. Nous vous avons apporté un des programmes pour la soirée. Dans la revue hebdomadaire des Franco-Manitobains, *La Liberté des patriotes*, nous avons commandité des bandes dessinées pour intéresser les enfants. Nous incluons également des cahiers spéciaux dans *La Liberté*. Nous en produisons un autre prochainement.

Nous avons aussi commandité des livres. Par exemple, le 25 novembre, nous dévoilerons *Les Métis au Manitoba* écrit par Bernard Bocquel. Il a mis quatre ans pour faire ses recherches et écrire son livre qui contient environ 700 pages. Il s'agit d'une vraie encyclopédie des Métis au Manitoba et de l'Ouest canadien. Prochainement, nous publierons également le livre de Lucien Chapat au sujet d'Auguste Tremondan qui avait, dans les années 1930, écrit un livre sur les Métis du Manitoba. Nous avons commandité M. Chapat pour réévaluer le livre, faire certaines corrections et le publier de nouveau.



We are doing many other things, but I do not want to take up the whole evening with them. I would like to point out that, in Manitoba, we at L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba Inc. are promoting our culture and passing it on to our young Metis. That is the primary goal of L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba Inc.

**The Chair:** I will now give the floor to Mr. Gagnon, and our questions will follow.

**Denis Gagnon, Chairholder, Canada Research Chair on Métis Identity, University of Saint-Boniface, as an individual:** Good evening, everyone, and thank you very much for inviting me to appear before your committee. At the outset, I would like to point out that I was never an activist. I have never fought for a cause, but, in the face of continued ignorance and persistent bad faith that surround the definition of Metis identity in Canada, I decided in 2010 to get personally involved in the fight of the Metis community from Roy and Mingan against the Government of Quebec, as well as the fight of the 18 non-recognized Canadian Metis communities. I have always loathed discourses and practices of exclusion and intimidation that stem from xenophobia, given the destructive impact they have on people's lives.

In the matter before us, we can ask ourselves the following question: can we honestly justify the fact that Metis communities are required to prove their identity in court, even though the identity they are claiming and are being denied is one of the least sought after and the most stigmatized identities in Canada? As a scientist, anthropologist and chairholder of the Canada Research Chair on Métis Identity at University of Saint-Boniface, I take this opportunity to point out three types of paradoxes — the emotional paradox, the legal paradox and the scientific paradox — that shape the definition of Metis collective identity.

The first paradox, the emotional paradox, can be summarized in this way: "They are not Metis like us, therefore they are not Metis." That type of paradox stems from the stubbornness of some western Metis, the Métis National Council and the provincial nations the council represents in not recognizing the existence of other historically Metis communities in Canada. What are the fears behind their occasionally aggressive position? How would this recognition be a threat for them? This reaction, which we can describe as xenophobic, feeds on ignorance and sometimes even leads to misinformation and the manipulation of sources. Here is an example. A Metis activist has recently written in a widely circulated publication that 350,000 individuals identified themselves as Metis in the 2006 census, which is not true. According to Statistics Canada, there are 389,785. That individual has intentionally left out the 40,000 Metis who do not belong to the western associations, knowing full well that the vast majority of people do not question his expertise.

Nous faisons beaucoup d'autres choses, mais je ne veux pas prendre toute la soirée. J'aimerais vous indiquer qu'au Manitoba, l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba Inc., nous nous occupons de la culture et de nos jeunes Métis. C'est le grand but de L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba Inc.

**Le président :** Je donne maintenant la parole à M. Gagnon et nous poserons des questions par la suite.

**Denis Gagnon, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'identité métisse, Université de Saint-Boniface, à titre personnel :** Bonsoir à tous et merci beaucoup de m'avoir invité à témoigner dans le cadre de vos délibérations. Pour débiter, je tiens à préciser que je n'ai jamais été un activiste. Je ne me suis jamais battu pour aucune cause, mais c'est devant l'ignorance entretenue et la mauvaise foi obstinée qui entourent la définition de l'identité métisse au Canada que j'ai décidé, en 2010, de m'impliquer personnellement dans la lutte que livre la communauté métisse du domaine du Roy Mingan contre le gouvernement du Québec et dans celle qui implique les 18 communautés métisses canadiennes non reconnues. J'ai toujours profondément détesté les discours et les pratiques d'exclusion et d'intimidation qui relèvent de la xénophobie, en raison des impacts destructeurs qu'ils ont sur la vie des gens.

Dans le cas qui nous intéresse, on peut se poser la question suivante : peut-on honnêtement justifier le fait que des communautés métisses soient obligées de prouver leur identité devant les tribunaux, et ce, même si l'identité qu'ils revendiquent et qu'on leur refuse est une des moins enviables et des plus stigmatisées au Canada? En tant que scientifique, anthropologue, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'identité métisse à l'Université de Saint-Boniface, je profite de la tribune qui m'est offerte ici pour soulever trois types de paradoxe, soit les paradoxes émotif, juridique et scientifique, qui touchent la définition d'identité collective des Métis.

Le premier paradoxe de type émotif peut se résumer ainsi : « Ce ne sont pas des Métis comme nous, donc ils ne sont pas Métis ». Ce type de paradoxe représente l'acharnement de certains Métis de l'Ouest, du National Metis Council et des nations provinciales qu'il représente à ne pas reconnaître l'existence d'autres communautés métisses historiques au Canada. Quelles peurs motivent leur position parfois agressive? En quoi cette reconnaissance serait-elle une menace pour eux? Cette réaction, qu'on peut qualifier de xénophobe, se nourrit de l'ignorance et mène parfois même à la désinformation et à la manipulation des sources. Voici un exemple : un activiste métis a écrit récemment, dans une publication à grand tirage, que 350 000 individus se sont identifiés comme Métis lors du recensement de 2006; ce qui est faux. Statistique Canada en dénombre 389 785. Cette personne retranche volontairement les 40 000 Métis qui ne font pas partie des associations de l'Ouest, sachant très bien que la grande majorité des gens ne remet pas en question son expertise.

Let me now talk about the legal paradox. There has obviously been no Metis ethnogenesis in Quebec, so we are going to spend \$800,000 to prove it. This type of paradox has to do with the disproportionate government initiatives that have been in place since 2004 to discredit the claims of some 20 Metis communities that are not recognized. An army of researchers paid by governments has been hired to cover the tracks, to ignore the facts and to overlook sources that contradict the sponsor's opinion. Unfortunately, the legal approach is usually the only approach used in Canada when dealing with Aboriginal affairs. This approach places a lot of power in the hands of a judge who has to rule on the status of a community based on the ten criteria in the *Powley* decision. However, if a community only meets eight or nine of the ten criteria, is that community 80 per cent or 90 per cent Metis or is it not Metis? As you have been able to see in these deliberations, being Metis in Canada means fighting since the 19th century for the recognition of rights against ongoing discrimination and racism. This is true for all the nations and communities, be they the Manitoba Metis Federation or the Métis of New Brunswick who lost the *Daigle*, *Castonguay* and *Vautour* cases in court. They are required to prove their existence — they have the burden of proof — and they have to defend their rights in court. From Guillaume Sawyer, in 1849, to Ghislain Corneau, in 2012, 90 cases have been or still are in court. After the Manitoba Metis Federation has fought in court for 28 years, the cases have still not been settled; 15 for Morin; 10 for the Powley brothers; nine for Hopper; \$24 million spent by Canada, in 2004, for the 18 studies of the Department of Justice; \$800,000 spent by the Government of Quebec to demolish about a dozen hunting camps that are barely worth \$1,000 each. The list is long and the human and social costs are very high for a battered identity that should be protected instead.

The third paradox is the scientific paradox. Here is an example. If a Metis community does not appear in any colonial archives, it means that it has never existed. This type of paradox reduces communities to invisibility by using the criteria that are met only by the Red River Metis community, given that it set up its own government structure in 1870. The analysis of published research on the absence of Metis communities in Quebec enabled us to uncover many biases that invalidate the findings of those experts. Scientifically, they are using a pre-Powley Metis ethnogenesis model, meaning that their analysis tools would not even allow them to prove the existence of the Sault Ste. Marie Metis community.

Right from the outset, applying the Red River Metis model to other Metis communities sets the bar so high that nothing else can be accepted, given the absence of archival documents. In addition, experts assume that the data presented are indicative of the reality. That is a bias that we are taught to be wary of in the first year of university. Yet it could be easy for them to overcome this bias by consulting oral tradition sources, conducting interviews on the ground and relying on putting the need to produce archival

J'aborde maintenant le paradoxe de type juridique. Il est évident qu'il n'y a pas eu d'ethnogenèse métisse au Québec, nous allons donc dépenser 800 000 \$ pour le prouver. Ce type de paradoxe concerne les efforts disproportionnés mis en œuvre par les gouvernements depuis 2004 afin de discréditer les revendications d'une vingtaine de communautés métisses non reconnues. Une armée de chercheurs à la solde des gouvernements est alors engagée afin de brouiller les pistes, ignorer les faits et négliger les sources qui contrediraient l'opinion du commanditaire. L'approche juridique, malheureusement, c'est la seule habituellement adoptée au Canada en affaires autochtones et elle met beaucoup de pouvoir entre les mains du juge qui doit décider du statut d'une communauté à partir des dix critères de l'arrêt *Powley*. Cependant, si une communauté ne rencontre que huit critères sur les dix, ou neuf, est-elle métisse à 80 ou 90 p. 100 ou n'est-elle pas métisse? Être Métis au Canada, vous l'avez vu dans le cadre de ces délibérations, c'est lutter depuis le XIX<sup>e</sup> siècle pour la reconnaissance de ses droits contre la discrimination et le racisme encore présent, et ce, pour toutes les nations et communautés, que ce soit la Fédération métisse du Manitoba ou les Métis du Nouveau-Brunswick déboutés en cour dans les causes *Daigle*, *Castonguay* et *Vautour*. On leur demande de faire la preuve de leur existence — ils ont le fardeau de la preuve — et de défendre leurs droits devant les tribunaux. De Guillaume Sawyer, en 1849, jusqu'à Ghislain Corneau, en 2012, 90 causes ont été ou sont encore devant les tribunaux. Vingt-huit ans de procès pour la Fédération métisse du Manitoba et ce n'est pas encore réglé; 15 pour Morin; 10 pour les frères Powley; 9 pour Hopper; 24 millions de dollars engagés par le Canada, en 2004, pour les 18 études du ministère de la Justice; 800 000 \$ engagés par le gouvernement du Québec pour faire démolir une dizaine de camps de chasse qui ne valent pas 1000 \$ chacun. La liste est longue et le coût social et humain très élevé pour une identité malmenée dont il faudrait plutôt prendre soin.

Troisièmement, nous avons les paradoxes de type scientifique, dont un exemple serait le suivant : s'il n'y a pas d'archives coloniales sur une communauté métisse, c'est qu'elle n'a jamais existé. Ce type de paradoxe condamne des communautés à l'invisibilité en utilisant des critères qui ne sont rencontrés que par les nations métisses de la rivière Rouge lorsqu'elle s'est dotée d'une structure gouvernementale, en 1870. L'analyse des recherches publiées sur l'absence de communautés métisses du Québec, nous a permis de relever de nombreux biais qui invalident les conclusions de leurs experts. Scientifiquement, ils utilisent un modèle d'ethnogenèse métisse pré-Powley, c'est-à-dire que leurs outils d'analyse ne leur permettraient même pas de prouver l'existence de la communauté métisse de Sault-Sainte-Marie.

Basée sur le modèle des Métis de la rivière Rouge, l'application de ce prisme aux autres communautés métisses établit immédiatement une ligne d'horizon au-delà de laquelle rien ne peut être vu en raison de l'absence de documents d'archives. De plus, les experts prennent pour acquis que les données présentées sont garantes de la réalité. Un biais dont on nous apprend à nous méfier en première année d'université. Il leur a pourtant été facile de surmonter ce biais en tenant compte des sources issues de la

records in its proper context. The experts are failing on every level and they arrogantly put up a wall of resistance, as if they were the truth bearers, without showing the slightest duty to validate their findings or the slightest understanding towards the peoples in question. Using an approach that goes against any strict scientific method, those experts have selected facts based only on objectives that lead to pre-determined conclusions.

The only conclusion that we can draw from those studies is that no other Metis community similar to the Red River community has ever existed anywhere else in Canada — we already knew that. Those findings, confirming an alleged lack of Metis ethnogenesis somewhere other than Red River, are based on Peterson's value judgment and are adopted by the Metis in the west without any critical judgment. They are also adopted by some experts who confuse the concepts of historical Metis community and political and ethnic Metis community. Yet historical anthropology methods, which are never used in Canada in Metis cases, would make it possible to explore the history of those non-recognized communities, going beyond the limit set by the official history that is solely based on the study of colonial archives.

So it is now imperative to consider oral sources when defining Metis identity, since Metis have very little written about themselves, and nothing or very little has been written about them.

To conclude, I would like to share a message with you from Jean-René Tremblay, president chief of the Domaine-du-Roy Metis community and the Mingan seigneurie in Quebec:

The Metis in northern Quebec are inevitably on the road to becoming recognized, which is for the benefit of all Canadians, including First Nations and Metis in the west. Once they are recognized, they will still have to regain the lost trust and establish a dialogue that allows each member to contribute to a prosperous future for all Aboriginal peoples, regardless of where they live on Canadian soil.

**The Chair:** Thank you, professor. We now have a list of senators who wish to ask questions. Let us begin with Senator Patterson.

[English]

**The Chair:** Thank you, professor.

**Senator Patterson:** I would like to thank the witnesses for their presentations. It is excellent that we are hearing from you, given your impressive history.

Professor Gagnon, for better or worse, we have decided to focus on this identity question in our study. You have obviously studied this question in great detail. We have heard from many Metis that they have felt excluded from recognition by the federal government. You have said that the definition of the Métis

tradition orale, en réalisant des entrevues sur le terrain et en situant dans leur contexte de production les sources d'archives. Les experts échouent à tous les niveaux et s'opposent avec arrogance, comme des porteurs de vérité, sans manifester le moindre devoir envers la validation de leurs conclusions ni la moindre sensibilité face aux populations touchées. Dans une approche qui va à l'encontre de toute démarche scientifique rigoureuse, ces experts ont uniquement sélectionné les faits en fonction des buts à atteindre afin de parvenir à des conclusions prédéterminées.

Tout ce que l'on peut conclure de ces travaux, c'est qu'aucune communauté semblable à celle des Métis de la rivière Rouge n'a jamais existé ailleurs au Canada — et nous le savions déjà. Ces conclusions, sur une supposée absence d'ethnogenèse métisse ailleurs qu'à la rivière Rouge, sont basées sur un jugement de valeur de Peterson et sont reprises sans aucun esprit critique par les Métis de l'Ouest, et certains experts qui confondent les concepts de communauté métisse historique et de communauté politique et ethnique métisse. Pourtant, les méthodes issues de l'anthropologie historique, qui ne sont jamais utilisées au Canada dans les causes métisses, permettraient d'explorer l'histoire de ces communautés non reconnues, en allant au-delà de la ligne d'horizon définie par une histoire officielle basée uniquement sur l'étude des archives coloniales.

Il est donc aujourd'hui, impératif de tenir compte des sources orales dans la définition d'une identité métisse, car les métis ont peu écrit sur eux-mêmes, et on a très peu ou pas écrit sur eux.

Pour conclure, j'aimerais vous transmettre un message de Jean-René Tremblay, président chef de la communauté métisse du domaine du Roy et de la seigneurie de Mingan au Québec:

Les métis du Nord du Québec marchent vers une reconnaissance qui est inévitable et cela est tout à l'avantage de tous les Canadiens, incluant les Premières Nations et les Métis de l'Ouest. Encore faudra-t-il, après cette reconnaissance acquise, retrouver le lien de confiance perdu et établir un dialogue permettant à chacun de contribuer à un avenir prospère pour tous les peuples autochtones peu importe l'endroit où ils habitent sur le sol canadien.

**Le président :** Merci professeur. Nous avons maintenant une liste de sénateurs qui désirent poser des questions. Nous commencerons avec le sénateur Patterson.

[Traduction]

**Le président :** Merci, monsieur.

**Le sénateur Patterson :** J'aimerais remercier les témoins pour leurs présentations. Nous sommes ravis de vous entendre, connaissant votre impressionnante histoire.

Monsieur Gagnon, pour le meilleur ou pour le pire, nous avons décidé de concentrer notre étude sur la question identitaire. Vous avez manifestement beaucoup étudié cette question. Nous avons entendu de nombreux Métis raconter qu'ils s'étaient sentis exclus de la reconnaissance du gouvernement fédéral. Vous avez déclaré

National Council excludes great numbers of Metis, and you have talked about the need to use methods of historical anthropology, as I understand it, including oral history.

Perhaps we are falling into the pitfall that you condemn on the part of many others, but we felt that this is a burning question. What would your advice be? How should we tackle this question of identifying Metis in Canada?

[Translation]

**Mr. Gagnon:** Could you repeat the question, please?

[English]

**Senator Patterson:** It is a very simple question. Could you give us advice on how we should answer the question “Who is Metis”? How should we go about answering that question when so many have failed to answer it properly according to history and science, as you have outlined?

[Translation]

**Mr. Gagnon:** Canada has always chosen the legal path. So, as a result of a series of lawsuits, criteria have been established to define Métis collective rights and a Metis community. The criteria in the *Powley* decision are very interesting and important. The judge really managed to identify all the elements that define a Metis community.

That is the paradox of the Sault Ste. Marie Metis who were not recognized by the MMF or the Métis National Council in the past, because they did not belong to the Metis of Fort Frances and of the Lake of the Woods. They were The Métis Nation of Ontario and they received recognition overnight. It is interesting that now they are starting to forge ties with the Sault Ste. Marie community because they do not have a choice.

The same thing might happen in Quebec, which resonates with Mr. Tremblay’s message about rebuilding the relationship of trust. The ties between the Metis of Quebec and the Metis of Manitoba are very strong and rich, going a long way back — and Gabriel is aware of that. You just have to ask the Quebec Metis to find out more. However, they do not want to hear from them, they do not want to hear anything about them.

The studies that we have looked at used the criteria from the *Powley* decision, but they use the Metis ethnogenesis approach developed by Jacqueline Peterson Loomis, a model that only acknowledges the Red River Metis. The problem with the government’s investigations and the \$24 million invested in the Department of Justice studies on the 18 communities is that the general goal is to explain why there has not been a Metis ethnogenesis on a territory. They are not even considering that there might have been one but that the official history does not reflect it for one reason or another. And we can identify those reasons; we know what they are.

que la définition du Ralliement national des Métis excluait un grand nombre de Métis et avez expliqué qu’il était nécessaire d’utiliser des méthodes relevant de l’anthropologie historique — d’après ce que j’ai compris — y compris l’histoire orale.

Peut-être tombons-nous dans le piège que vous condamnez de la part de nombreux autres intervenants, mais nous avons le sentiment qu’il s’agit là d’une question brûlante. Que nous conseilleriez-vous? Comment devrions-nous aborder la question de l’identification des Métis au Canada?

[Français]

**M. Gagnon :** Pouvez-vous répéter votre question, s’il vous plaît?

[Traduction]

**Le sénateur Patterson :** La question est très simple. Pourriez-vous nous aider à répondre à la question suivante : « Qui sont les Métis? » Comment pourrions-nous répondre à cette question sachant qu’un grand nombre de personnes ont échoué à y répondre de manière satisfaisante en s’appuyant sur l’histoire et la science, comme vous l’avez souligné?

[Français]

**M. Gagnon :** Le Canada a toujours choisi la voie juridique. C’est donc suite à une série de poursuites que se sont installés les critères pour définir les droits collectifs métis et une communauté métisse. Les critères dans l’arrêt *Powley* sont très intéressants et importants. Le juge a vraiment réussi à circonscrire l’ensemble des éléments qui permettent de définir une communauté métisse.

Justement, c’est le paradoxe des Métis de Sault-Sainte-Marie, qui n’étaient pas reconnus par la MMF ni la Metis National Council autrefois parce qu’ils ne faisaient pas partie des Métis de Fort Frances et Lake of the Woods, qui étaient The Metis Nation of Ontario et qui, du jour au lendemain, sont célébrés. Fait intéressant, dans leur discours, aujourd’hui, ils commencent à créer des liens avec cette communauté parce qu’ils n’ont pas le choix.

La même chose pourrait se faire avec le Québec, lorsque M. Tremblay parle de recréer un lien de confiance. Les liens entre les Métis du Québec et du Manitoba sont très profonds, très anciens et très riches — et Gabriel est au courant. Il suffit de questionner les Métis du Québec pour en savoir plus. Toutefois, ils ne veulent pas les entendre, on ne veut pas en entendre parler.

Dans les études que nous avons vues, on prendra les critères de l’arrêt *Powley*, mais on utilise le prisme en ethnogenèse métisse, développé par Jacqueline Peterson Loomis, qui ne permet que de voir les Métis de la rivière Rouge. Le problème avec les enquêtes du gouvernement et les 24 millions de dollars des enquêtes du ministère de la Justice pour les 18 communautés, est que le but, en général, est d’expliquer pourquoi il n’y a pas eu d’ethnogenèse métisse sur un territoire. On ne se pose même pas la question à savoir serait-il possible qu’il y en ait eu une, mais que l’histoire officielle ne l’ait pas reflétée pour une quelconque raison? Or, on peut identifier ces raisons, on les connaît.

We need to see how the existence of the Metis of the west came to this level of archive. It is that they were in conflict with trading companies. We wrote about them because they were in conflict.

There are other places in Canada where the Metis communities did not create conflict. They experienced discrimination and racism. They were called savages in Quebec; savages, people who live in the bush, who have no manners.

In all the studies done in Canada with the excluded Metis communities and Metis communities, the common point is discrimination, stigmatization and racism. This identity is even a little enviable today. I live in Saint-Boniface. I know some young Metis. I know the difficulties they are encountering. When we hear people say that it is cool or interesting to be Metis, that is wrong. It is still very difficult in Manitoba and in Canada.

These communities that define themselves as Metis, asking them why would be the very least we could do, instead of hiring people and asking them the reasons why there is no ethnogenesis.

This is the problem with New Brunswick. I think that the historic anthropology, with its methods, would make it possible to make up for the absence of archival sources to learn about the history of these people. They have a fascinating oral tradition — Gabriel can tell you about it. They remember the War of 1812 and the French and Indian wars. They have an incredible knowledge, but they have not written it down, nor have we written it down.

In my opinion, historical anthropology would make it possible to help, and that is what I have been doing for several years: I am trying to help them.

By the way, the Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba, when we talk about it to the Manitoba Métis Federation, they tell us that they are assimilated. They are no longer Metis; they are assimilated. They are even trying to exclude the founders of the first Metis union in Manitoba. An effort is being made to exclude them. This discourse is xenophobic, this fear of the other. We should identify why they are so afraid that there are other Metis in Canada. What would this take away from them?

**Mr. Savoie:** I will give you a concrete example. My great-grandmother was a Vertefeuille. She came from northern Quebec. Vertefeuille is a name you do not find in Europe. And even today, the MMF says that she was not Metis because she came from Quebec. She had the braids. I have photos. All that is missing is the feather. She was, in fact, aboriginal but, according to some people, as Professor Gagnon told you, for all intents and purposes, she and her offspring are not Metis.

This is a little difficult to swallow, you know. Especially when, as a family, we have traditions that are handed down from father to son, from mother to daughter, for three, four, five, six generations. Being told that you are not Metis is a bit of an insult, I can assure you.

Il faut voir comment l'existence des Métis de l'Ouest est arrivée à ce niveau d'archive. C'est qu'ils étaient en conflit avec des compagnies de traite. On a écrit sur eux parce qu'ils étaient en conflit.

On retrouve d'autres endroits au Canada où les communautés métisses n'ont pas créé de conflit. Ils ont vécu la discrimination et le racisme. On les appelait sauvages au Québec; sauvages les gens qui vivent dans le bois, ils n'ont pas de manières.

Dans toutes les études qu'on a effectuées au Canada avec les communautés métisses exclues et les communautés métisses, le point commun est la discrimination, la stigmatisation et le racisme. C'est une identité qui est peu enviable encore aujourd'hui. Je vis à Saint-Boniface. Je connais de jeunes Métis. Je sais les difficultés qu'ils ont vécues. Quand on entend des gens dire que c'est rendu *cool* ou intéressant d'être Métis, c'est faux. C'est encore très difficile au Manitoba et au Canada.

Ces communautés qui se définissent elles-mêmes comme métisses, ce serait la moindre des choses de leur demander pourquoi, plutôt que d'engager des gens et leur demander les raisons pour lesquelles il n'y a pas eu d'ethnogenèse.

C'est le problème avec le Nouveau-Brunswick. Je crois que l'anthropologie historique, avec ses méthodes, permettrait de pallier à l'absence des sources d'archives pour pouvoir connaître l'histoire de ces gens. Ils ont une tradition orale fascinante — Gabriel peut vous en raconter. Ils se rappellent de la guerre de 1812 et des guerres franco-indiennes. Ils ont une connaissance incroyable, mais ils ne l'ont pas écrite et nous ne l'avons pas écrite.

À mon avis, l'anthropologie historique permet d'aider, et c'est ce que je fais depuis plusieurs années : je cherche à les aider.

En passant, l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba, lorsqu'on en parle à la Manitoba Metis Federation, ils nous répondent qu'ils sont des assimilés. Ils ne sont plus des Métis, ce sont des assimilés. Ils cherchent même à exclure les fondateurs de la première union métisse au Manitoba. On cherche à les exclure. C'est un discours qui est xénophobe, cette peur de l'autre. Il faudrait identifier pourquoi ils ont si peur qu'il existe d'autres Métis au Canada. En quoi cela leur enlèverait quelque chose?

**M. Savoie :** Je vais vous donner un exemple concret. Mon arrière grand-mère était une Vertefeuille. Elle venait du Nord du Québec. Vertefeuille est un nom qu'on ne retrouve pas en Europe. Et même aujourd'hui, à la MMF, parce que c'est au Québec, on dit qu'elle n'était pas métisse. Elle avait les tresses. J'ai des photos, il ne manque que la plume. Elle était bel et bien Autochtone, mais, d'après certains, comme le professeur Gagnon vous l'a indiqué, à toute fins pratiques, elle et sa progéniture ne sont pas des Métis.

C'est un peu difficile à avaler, vous savez. Surtout lorsqu'en famille on a des traditions qui sont descendues de père en fils, de mère en fille, pendant trois, quatre, cinq, six générations. Se faire dire que nous ne sommes pas Métis, c'est un peu insultant, je vous l'assure.

**Mr. Gagnon:** This deprives people of the identity they give themselves. Presenting yourself as you are is one of the most sacred human rights. But we make them defend that right before the courts. I think this is absolutely ridiculous. I called this “three types of paradox.” It is really ridiculous that we accept it as a given. You say you are Metis? Prove it. No one asks anyone else in Canada to prove who they are.

Do you want me to prove that I am Quebecois or that I was Quebecois? No one is asking me to do that. But we are asking them.

And what are the rights? That is another important point that the committee should consider. Not all Metis have the same needs.

Look at what the Metis of Quebec are demanding, for how long and why, what the Metis of New Brunswick are demanding, for how long and why, and things will clarify.

For example, look at the social problems of the Metis of Saint Boniface, of Winnipeg, which are particularly serious. These people need much more help and social programs. They do not need social programs, housing programs or education in Quebec. What they need, is quite simply to continue subsistence hunting, which they have been doing for close to 300 years. That is the sole request. And we are asking them to prove who they are for a right they thought they had been granted.

The case is different in Manitoba, in the west, in Saskatchewan. It is the same thing for the north, for the northern communities. They also have some more urgent, more pressing and more complicated problems. I think this identity struggle among the Metis themselves is preventing them from having a better vision. Instead of saying who is Metis and who is not, we should say: very well, these people say they are Metis. Do you know many people who identify as Metis, as a community?

**The Chair:** When I was growing up, the people of Quebec did not want to be Metis. When I was growing up, people were Michif. And the Scots of the north, they were half-breeds. But most of the people in Quebec did not want to say if they were Metis or Aboriginal. Finally, it was announced that there were rights and all kinds of programs, hunting. Everyone came out of the woodwork and wanted to have this or that.

There was a language; people spoke Michif. They spoke Michif in Saint-Eustache and in St. François Xavier. The people in the north spoke English. But really, they had a region, a language, and a government with Riel.

How is it that you are now saying that there was no government when all this started? That is where the Michif identity originates. I remember, when I was growing up in St. François Xavier.

So I am asking you the question. You want the Metis of Labrador, of Victoria and all these places. There may be Metis in those locations. But they started somewhere. The French come

**M. Gagnon :** C'est de priver des individus de l'identité qu'ils se donnent. C'est un des droits humains les plus sacrés que de se présenter tel qu'on est. Or, on les oblige à aller défendre ce droit devant les tribunaux. À mon avis, c'est d'un ridicule profond. Et j'ai appelé ce fait « trois types de paradoxes ». C'est tellement ridicule qu'on le prend comme quelque chose qui va de soi. Vous dites que vous êtes Métis? Venez nous le prouver. On ne demande à personne d'autre au Canada de prouver qui ils sont.

Voulez-vous que je vous prouve que je suis Québécois ou que j'étais Québécois? On ne me demande pas de le faire. Or, on leur demande.

Et quels sont les droits? C'est un autre point important dont le comité devrait tenir compte. Ce ne sont pas tous les Métis qui ont les mêmes besoins.

Regardez ce que revendiquent les Métis du Québec, depuis quand et pourquoi, ce que revendiquent les Métis du Nouveau-Brunswick, depuis quand et pourquoi, et la lumière se fera.

Regardez, par exemple, les problèmes sociaux des Métis de Saint-Boniface, de Winnipeg, qui sont particulièrement graves. Ces gens ont beaucoup plus besoin d'aide et des programmes sociaux. Au Québec, ils n'ont pas besoin de programmes sociaux, de programmes de logement ou d'éducation. Ce qu'ils demandent, c'est tout simplement de continuer de pratiquer la chasse de subsistance qu'ils font depuis près de 300 ans. C'est leur seule demande. Et on leur demande de prouver leur identité pour un droit qu'ils croient acquis.

Au Manitoba, dans l'Ouest, en Saskatchewan, le cas est différent. Dans le Nord, pour les communautés nordiques, c'est la même chose. Ils ont des problèmes plus urgents, plus pressants et plus complexes également. Cette lutte identitaire entre les Métis eux-mêmes, je crois qu'elle empêche d'avoir une vision peut-être plus juste. Plutôt que de dire qui est Métis et qui ne l'est pas, on devrait dire : très bien, ces gens se disent Métis. Connaissez-vous beaucoup de gens qui se présentent comme étant Métis, comme communauté?

**Le président :** Quand j'ai grandi, les gens du Québec ne voulaient pas être métis. Quand j'ai grandi, on était Michif. Et les Écossais du Nord, c'était des *half-breeds*. Mais la plupart des gens du Québec ne voulaient pas parler s'ils étaient Métis ou Autochtone. Finalement, on a déclaré des droits, toutes sortes de programmes, on a dit qu'il y a la chasse. Tout le monde sort du bois et ils veulent avoir ceci ou cela.

On avait une langue, on parlait le michif. Ils parlaient le michif à Saint-Eustache et à Saint-François-Xavier. Les gens du Nord parlaient l'anglais. Mais vraiment, on avait une région, on avait une langue, on avait un gouvernement avec Riel.

Comment se fait-il que vous dites aujourd'hui, qu'il n'y avait pas un gouvernement alors que tout a commencé? C'est là qu'a commencé l'identité des Michif. Je me rappelle, quand j'ai grandi à Saint-François-Xavier.

Je vous pose donc la question. Vous voulez des Métis du Labrador, de Victoria et de tous ces endroits. Il se pourrait qu'il y en ait à ces endroits. Toutefois, ils ont commencé quelque part.

from France and speak French. The Germans come from Germany. Everyone comes from somewhere. Explain to me why you are not considering this in your answers, professor.

**Mr. Gagnon:** That is sort of the first paradox I presented: they are not Metis like me, so they are not Metis.

You mention St. François Xavier and Saint-Eustache, which were Metis communities. In Saint Boniface, in the 1930s, 1940s and 1950s, people hid their identity. The young Metis who Gabriel and Mr. Savoie are talking about are children who have rediscovered their identity, against the advice of their parents. The parents told them not to say that they are Metis, but they did anyway. They are some of dozens who, against the advice of their parents, have rediscovered themselves. But we are now calling them opportunists: "You want grants?" These young people are rediscovering their culture and their identity. I know people who learned about their Metis identity when they were 40 years old, when their father died. They asked, "Mom, who are these Indians coming to the house?" They were told, "They are your family; we are Metis." Since then, they have become the great ambassadors of the Metis culture. Some will say that these people are not Metis because they hid it.

Why did people in Quebec not say so? Because of discrimination. Why did people in Saint Boniface hide their Metis identity? Because of discrimination and racism.

There was some opening up in 1982, then there was the inquiry with Aboriginal Peoples. People realized they were Metis. They opened a social space that individuals invested in. Not everyone in Quebec is claiming to be Metis. Go tell someone in Quebec that he is Metis and watch his reaction.

Once again, we are talking about communities. These are collective rights we are dealing with, not individual rights. These are Metis communities. These are people who meet the criteria, and this is what they are going to try to prove in court, hoping that the judge is open-minded, as in the *Powley* case. Even the *Powley* case in Sault Ste. Marie will not fall in with the Metis you are talking about. They have no tie with the Metis of the Red River. They were Saulteaux, who were in Sault Ste. Marie and who then came here. But they did not have a temporary government there. They never had a government. Peterson did not want to recognize the Metis of Sault Ste. Marie. The judge did in the *Powley* case because he said they met the *Powley* criteria.

So there are Metis from the Red River. And even in Manitoba, there are several types of Metis. You spoke about half-breeds. We could also talk about the Metis of Turtle Mountain, who are not the same as the Metis of Saint Boniface and St. Vital. The Metis were not all bison hunters. There were entrepreneurs, farmers, teachers, lawyers, professionals. There was even a Metis

Les Français viennent de France et parlent la langue française. Les Allemands viennent de l'Allemagne. Tout le monde vient d'une région. Expliquez-moi pourquoi vous ne considérez pas ce fait dans vos réponses, professeur.

**M. Gagnon :** C'est un peu le premier paradoxe que j'ai présenté : ce ne sont pas des Métis comme moi, donc ils ne sont pas Métis.

Vous parlez de Saint-François-Xavier et de Saint-Eustache, qui étaient des communautés métisses. À Saint-Boniface, dans les années 1930, 1940 et 1950, les gens cachaient leur identité. Les jeunes Métis dont parlent Gabriel et M. Savoie sont des enfants qui ont retrouvé leur identité, et ce, contre l'avis de leurs parents. Les parents leur ont dit de ne pas dire qu'ils sont Métis, et les jeunes l'ont fait quand même. Ils sont des dizaines, contre l'avis de leurs parents, à se redécouvrir. Or, on leur dit aujourd'hui, qu'ils sont des opportunistes : « Vous voulez des bourses ». Ces jeunes redécouvrent leur culture et leur identité. J'ai connu des gens qui ont appris leur identité métisse à 40 ans, lors du décès de leur père. Ils ont demandé, « maman, qui sont ces Indiens qui viennent à la maison? » On leur a répondu, « c'est ta famille, on est Métis ». Depuis ce temps, c'est une grande ambassadrice de la culture métisse. Certains diront que ces gens ne sont pas Métis parce qu'ils se sont cachés.

Au Québec, pourquoi les gens ne le disaient pas? C'est à cause de la discrimination. Pourquoi à Saint-Boniface les gens cachaient leur identité métisse? C'est à cause de la discrimination et du racisme.

Aujourd'hui, une ouverture s'est faite, en 1982, puis il y eut l'enquête auprès des peuples autochtones. Les gens se sont rendus compte de l'existence de l'identité métisse. Ils ont ouvert un espace social que des individus ont investi. Ce n'est pas tout le monde au Québec qui revendique une identité métisse. Allez dire à quelqu'un au Québec qu'il est Métis et regardez sa réaction.

Encore une fois, on parle de communautés. Ce sont des droits collectifs dont il est question et non des droits individuels. Ce sont des communautés métisses. Ce sont des gens qui répondent aux critères, et c'est ce qu'ils vont essayer de prouver en cour, en espérant que le juge ait l'ouverture d'esprit, comme dans la cause *Powley*. Même la cause *Powley* de Sault-Sainte-Marie ne tombera pas avec les Métis dont vous parlez. Ils n'ont aucun lien avec les Métis de la rivière Rouge. C'était les « Saulteaux », qui étaient à Sault-Sainte-Marie et qui sont venus ici par la suite. Toutefois, là-bas, ils n'ont pas eu de gouvernement provisoire. Ils n'ont jamais eu de gouvernement. Peterson ne voulait pas reconnaître les Métis de Sault-Sainte-Marie. Le juge le fait dans le jugement *Powley* parce qu'il dit qu'ils répondent aux critères *Powley*.

Il y a donc les Métis de la rivière Rouge. Et même au Manitoba il y a plusieurs types de Métis. Vous avez parlé des *half-breeds*. On pourrait parler aussi des Métis de Turtle Mountain, qui ne sont pas les mêmes que les Métis de Saint-Boniface et de Saint-Vital. Les Métis n'étaient pas tous chasseurs de bison. Il y avait des entrepreneurs, des agriculteurs, des enseignants, des avocats, des

bourgeoisie in the 1880s and 1890s. What dominates today is the image of the Métis bison hunter: "We are the only Metis; the others are not."

So it is through these waters that I am negotiating. I am trying to somewhat understand the issues, why people position themselves this way, why they react, how they recover. Identity is a fluid thing. It can be liquid, monolithic or solid. It is very dangerous when it is monolithic. But the identity is something that always recomposes itself, that redefines itself based on the time, the needs and based on history.

I was born Canadian, I became French-Canadian, then I became Quebecois. This did not change me as an individual. I became Canadian again today. But I am still the same person.

Identity is fluid. But these are individuals we are talking about, not things. We are not sending them to a standards council. These are people who have an awareness, who have their life and want to defend their rights. They present who they are, and it would be respectful to say, very well, we will try to understand why, instead of telling them they are not who they claim to be.

[English]

**Senator Dyck:** Obviously this is a very complicated issue. I hate to even open my mouth.

We have been studying this for a short period of time. We were just on a two-week trip across the four Western provinces and the Northwest Territories and heard some of the things that you were talking about this evening. Metis identity is clearly an important issue. There is the issue of who should decide. Of course, we heard many times that it should be the people themselves who know who they are and can define themselves, but we are also faced with the issue that, if there are programs, services or equity seats that are specifically for Metis people, then we have people at a university, for instance, who have to make a decision. We heard from one of the people from the College of Medicine at the University of Saskatchewan that a person applied for an equity seat and was clearly not Metis but had purchased a card from an organization in Ontario. The organization is actually listed on the Aboriginal Affairs website. The person paid for this card and demanded to be admitted to the university because they met the qualifications.

There is the very strong argument that people should decide for themselves, but if we are going to have equity seats, programs and services, someone has to decide how to screen out the people who come forward who cannot claim to be Metis but do. What do we do in that case?

professionnels. Il y avait même une bourgeoisie métisse à Saint-Boniface dans les années 1880 et 1890. Aujourd'hui, ce qui règne, c'est l'image du Métis chasseur de bison : « nous sommes les seuls Métis; les autres ne le sont pas ».

Alors c'est dans ces eaux que je navigue. J'essaie de comprendre un peu les enjeux, pourquoi les gens se positionnent ainsi, comment ils réagissent, comment ils se replacent. L'identité est quelque chose de fluide. Elle peut être liquide, monolithique ou solide. Lorsqu'elle est monolithique, c'est très dangereux. Mais l'identité est une chose qui se recompose toujours, qui se redéfinit selon les époques, les besoins et selon l'histoire.

Je suis né Canadien, je suis devenu Canadien français, puis je suis devenu Québécois. Cela ne m'a pas changé comme individu. Aujourd'hui, je suis redevenu Canadien. Pourtant, je suis la même personne.

L'identité est fluide. Toutefois, ce sont des individus dont on parle et non des objets. On ne les envoie pas à une association de normalisation. Ce sont des gens qui ont une sensibilité, qui ont leur vie et veulent défendre leurs droits. Ils présentent ce qu'ils sont, et il serait respectueux de dire, très bien, on va essayer de comprendre pourquoi, plutôt que leur dire qu'ils ne sont pas ce qu'ils prétendent être.

[Traduction]

**Le sénateur Dyck :** La question est évidemment très complexe. Il m'est même difficile de m'exprimer sur le sujet.

Nous étudions la question depuis peu de temps. Nous venons juste d'accomplir un voyage de deux semaines dans les quatre provinces de l'Ouest et dans les Territoires du Nord-Ouest, et nous avons entendu en partie ce que vous avez dit aujourd'hui. L'identité des Métis est manifestement une question importante. Il faut déterminer qui doit décider. Bien sûr, on entend souvent dire que les personnes concernées devraient décider elles-mêmes, dans la mesure où elles savent qui elles sont et où elles peuvent se définir elles-mêmes; mais lorsque des programmes, des services et des places réservées au motif de l'équité sont offerts aux Métis et lorsque certaines personnes, dans une université par exemple, doivent prendre une décision à ce sujet, le problème continue de se poser. Un membre du collège de médecine de l'Université de la Saskatchewan nous a raconté qu'une personne manifestement non métisse avait demandé une place réservée au motif de l'équité et qu'elle avait, à cette fin, produit un certificat acheté auprès d'une organisation en Ontario. L'organisation est en fait recensée sur le site web du ministère des Affaires indiennes. La personne a payé son certificat, puis a demandé à être admise à l'université puisqu'elle répondait aux critères demandés.

Certes, l'argument selon lequel les personnes devraient prendre les décisions qui les concernent est convaincant, mais si nous proposons des places réservées, des programmes et des services, quelqu'un doit préciser comment exclure les personnes qui ne peuvent pas se réclamer de leurs origines métisses, mais qui le font quand même. Comment devons-nous agir dans ce cas?



[Translation]

**Mr. Gagnon:** As I just said, this involves targeting programs based on the communities' needs. The Metis nations in the west are already well-organized. The Métis National Council is doing a fairly good job. Unfortunately, there will always be fraudsters. There are always people who will try to get what is not owed to them. We will have to do our part. But it is important to target programs based on the communities and their needs.

In Quebec, there are no needs in education, or in housing or in health. If I may, these people are living a life that is closer to the majority. What they are simply asking for is to be able to subsistence hunt, as they have done for 300 years. That is it; that is all the Metis are asking for. I have heard things like "you are going to give hunting rights to everyone"; no, not everyone is asking for it. These are a few individuals only who are saying that they meet the criteria of the *Powley* decision. They are an historic Metis community, a contemporary Metis community, and they will be able to appoint their own members themselves, to have subsistence hunting.

The same thing is true in Sault Ste. Marie. The social problems that the Metis of the west are experiencing are more glaring. There are many more Metis of the west than in the other provinces. They need much more government assistance, and I think this has already been working fairly well for them. It is up to them, in the west, to decide how to establish lists of members so that there is no fraud, as you mention.

But the problem that especially interests me is the one of these 18 communities that Canada does not want to recognize as being Metis communities. These are the people who interest me. They are the ones we are working with, and that is where we are doing ethnographic investigations. We are going in the field, we are going to meet with the Dene Metis, the Great Slave Lake Metis; we have major field projects with these people to try to help them in their fight because this fight is most unfair. The government does not want to recognize them and will do what is necessary for that, drag things out for decades if necessary to wear people down. The Powley brothers had courage and determination that few people have. Most of them will let go before that. That is what I would like to prevent, if I can, this current injustice.

[English]

**Senator Dyck:** You mentioned that you are working with 18 communities. Would you be willing to share with the committee a list of the communities that have been excluded?

[Translation]

**Mr. Gagnon:** First, this is a project that I submitted to the Social Sciences and Humanities Research Council for next year. With the research chair, we unfortunately do not have the means

[Français]

**M. Gagnon :** Comme je le disais tout à l'heure, il s'agit de cibler les programmes selon les besoins des communautés. Les nations métisses de l'Ouest sont déjà bien organisées. Le Ralliement national métis s'en occupe assez bien. Malheureusement, des fraudeurs, il y en aura toujours. On trouve toujours des gens qui tenteront d'avoir ce qui ne leur est pas dû. Il faudra en faire notre parti. Toutefois, il faut cibler les programmes selon les communautés et leurs besoins.

Au Québec, il n'y a pas de besoin en éducation, ni pour le logement, ni en santé. Ces gens vivent, si on veut, une vie plus près de la majorité. Ce qu'ils demandent, simplement, c'est de pouvoir encore faire de la chasse de subsistance, comme ils le font depuis 300 ans. C'est cela, c'est tout ce que les Métis demandent. J'ai entendu des choses comme « on va donner des droits de chasse à tout le monde »; non, ce n'est pas tout le monde qui les demande, ce sont quelques individus seulement qui disent qu'ils rencontrent les critères du jugement *Powley*. Ils sont une communauté Métis historique, une communauté Métis contemporaine, et ils vont être capables de nommer leurs propres membres eux-mêmes, pour avoir la chasse de subsistance.

C'est la même chose à Sault Sainte-Marie; les problèmes sociaux que vivent les Métis de l'Ouest sont plus criants, les Métis de l'Ouest sont beaucoup plus nombreux que dans les autres provinces. Ils ont besoin de beaucoup plus d'aide de la part du gouvernement, et je crois que, déjà, cela fonctionne assez bien pour eux. Ce sera à eux, dans l'Ouest, de décider comment on établit les listes de membres pour qu'il n'y ait pas de fraude, comme vous l'évoquez.

Mais pour ma part, le problème qui m'intéresse surtout, c'est celui de ces 18 communautés que le Canada ne veut pas reconnaître comme étant des communautés métisses. Ce sont ces gens qui m'intéressent, c'est avec eux que nous travaillons, c'est là que nous faisons des enquêtes ethnographiques. Nous allons sur le terrain, nous allons rencontrer les Métis Dénés, les Métis du Grand lac des Esclaves; nous avons des grands projets de terrains avec ces gens pour essayer de les aider dans la lutte qu'ils mènent, parce que cette lutte est très inégale. Le gouvernement ne veut pas les reconnaître et va faire de ce qu'il faut pour cela, faire traîner les choses en cours pendant des décennies s'il le faut, afin d'épuiser les gens. Les frères Powley ont eu un courage et une détermination que peu de gens peuvent avoir. La plupart vont lâcher avant ça. C'est cela que j'aimerais, si je le peux, empêcher ce qui, pour moi, est une injustice présentement.

[Traduction]

**Le sénateur Dyck :** Vous avez dit travailler avec 18 communautés. Pourriez-vous transmettre au comité une liste des communautés qui ont été exclues?

[Français]

**M. Gagnon :** Premièrement, c'est un projet que j'ai soumis au Conseil de recherche en science humaine du Canada pour l'an prochain. Avec la Chaire de recherche on n'a malheureusement

to undertake this. The project is under way; I have worked with a lot of eastern communities, however. These communities can be found on the Department of Justice site as part of the 18 studies, which are the object of the \$24 million that was released in 2004. This was given little media attention. I wrote an article in the journal *Recherche amérindienne au Québec*, and I even called a lawyer to ask him if I had the right to talk about it because these studies were not publicized. There is the lower Fraser, Wabasca-Desmarais; there are some in northern Manitoba, in all the provinces — all the provinces are affected — there are Metis in Labrador as well. I could send you the list if you like.

[English]

**Senator Dyck:** You probably answered my next question. Last week, we heard from another witness that the Department of Justice had done this study and that they had looked at communities across Canada. On the Department of Justice website just yesterday I found something that lists 15 communities that they looked at, but it does not really tell you what they found. It is probably related to that. They do not indicate what the major conclusions were. They do say some things, but it is very limited. Maybe the information that you have is more fulsome.

[Translation]

**Mr. Gagnon:** Right now, we will have to see with the Access to Information Act if we can get it. I knew people who have worked on these cases with the Metis of Labrador, with the Metis of the North Shore. Their report was left on the shelf because it proved the existence of Metis communities based on the criteria of the *Powley* case. For other communities, this was resolved amicably. The Quebec ministry of justice took care of things there, for the *Corneau* proceedings.

[English]

**Senator Dyck:** You also mentioned that part of the problem in legally determining who is a Metis person has to do with over-reliance on the colonial archives. One of the witnesses mentioned the scrip commissioner going out and trying to find people and have them apply for scrip. Literacy was part of the solution as well.

Is there a legal precedent in Canada for the use of oral tradition in the legal system or in other countries? Would it be supported by other studies of a similar nature?

[Translation]

**Mr. Gagnon:** No, I do not believe so. These are the first. Let's just say that for the western Metis nations, that was not necessary. Their history in the colonial archives was clear enough, and because of the injustices they suffered when the scrips were

pas les moyens d'entreprendre cela. Le projet est en cours; j'ai travaillé avec beaucoup de communautés de l'Est par contre. Ces communautés peuvent être trouvées sur le site du ministère de la justice dans le cadre des 18 études, qui sont l'objet des 24 millions de dollars qui ont été dégagés en 2004. Cela a été très peu publicisé. J'ai fait un article dans la revue *Recherche amérindienne au Québec*, j'ai même appelé un avocat pour lui demander si j'avais le droit d'en parler, parce qu'il n'y a pas eu de publicité pour ces études. Il y a le bas Fraser, Wabasca-Desmarais; il y en a dans le nord du Manitoba, dans toutes les provinces — toutes les provinces sont touchées — il y a les Métis du Labrador également. Je pourrais vous faire parvenir la liste si vous voulez.

[Traduction]

**Le sénateur Dyck :** Vous avez probablement répondu à ma question suivante. La semaine dernière, un autre témoin nous a expliqué que le ministère de la Justice avait réalisé une étude et avait examiné des communautés dans l'ensemble du Canada. Sur le site web du ministère de la Justice, hier justement, j'ai découvert une liste de 15 communautés examinées par le ministère, mais pratiquement aucune constatation. C'est probablement lié à ça. Le ministère ne communique pas les principales constatations de l'étude. Il divulgue quelques informations, mais très peu. Vous avez peut-être plus d'information à ce sujet.

[Français]

**M. Gagnon :** À ce moment-là, il faudra voir avec la Loi sur le droit d'accès à l'information si on peut l'obtenir. J'ai connu des gens qui ont travaillé sur ces causes avec les Métis du Labrador, avec les Métis de la Côte Nord. Leur rapport a été tabletté parce qu'il prouvait l'existence de communautés métisses selon les critères de l'arrêt *Powley*. Pour d'autres communautés, ça s'est réglé à l'amiable. Au Québec, c'est le ministère de la Justice qui a pris les choses en main, et c'est le procès *Corneau*.

[Traduction]

**Le sénateur Dyck :** Vous avez également déclaré qu'il est difficile de déterminer légalement qui est une personne métisse parce qu'on se fie trop aux archives coloniales. Un des témoins a raconté avoir vu des commissaires des certificats des Métis partir à la recherche de personnes prêtes à présenter des demandes de certificat. L'alphabétisation faisait également partie de la solution.

Existe-t-il un précédent jurisprudentiel du recours à la tradition orale dans le système juridique au Canada ou dans d'autres pays? Cet élément pourrait-il être appuyé par d'autres études de même nature?

[Français]

**M. Gagnon :** Selon moi, non. Ce sont les premières. Disons que pour les nations Métis de l'Ouest, la chose n'était pas nécessaire. Leur histoire dans les archives coloniales était assez évidente et, en raison des injustices dont ils ont été victimes lors de l'attribution

handed out, during the two resistance events, they were recognized as aboriginals and that is why their rights are recognized today.

As for these other communities, they did not have conflicts with the government or with trading companies. They stayed in the background, in the shadows of history. History generally focuses only on very particular themes that touch on the economy or politics; generally speaking it does not concern itself with the oral history of populations or their traditions. But what is interesting is that people do have such an oral history and continue to pass it down.

It would be very interesting and important to carry out an ethnohistorical study on these populations that are in a gray area between the aboriginal peoples and the non-aboriginal population, and who may have benefited more or less from services which in certain regions they would be entitled to, such as fishing and hunting rights. For these communities, in my opinion, the way of proceeding would be to carry out a series of oral investigations in order to discover their history, because it is fascinating, very rich, and very interesting. We have heard a lot about it regarding the Quebec Metis; this is a history which was never written down because it interests no one besides themselves. Today, we must take a closer look at those communities.

[English]

**Senator Raine:** It is good to hear about you and I appreciate Mr. Dufault giving us the background documentation on your community and the paper that we have here.

As we travelled across the country and spoke to Metis people and people from different communities, it is obvious that there are many differences in how their history has evolved, but there is a cord that runs through people that you could probably define as “Metisness.”

Mr. Dufault, I was wondering how you would describe “Metisness”?

**Mr. Dufault:** There is a French word *metissage*, which is what I think you are talking about.

**Senator Raine:** How would you describe that? What is it?

**Mr. Dufault:** *Metissage* in my books is mixed blood. I think that is bottom line.

**Senator Raine:** We were talking about the fact that there are people now who, with the new regulations, can claim status as First Nations.

**Mr. Dufault:** Yes, under Bill C-31.

**Senator Raine:** However, people are saying that I even if I did that, I would do that because I would maybe get a benefit.

**Mr. Dufault:** An immediate benefit.

des *scrip*, lors des deux résistances, cela a fait en sorte qu'on a reconnu qu'ils étaient des Autochtones et qu'on reconnaît leurs droits aujourd'hui.

Pour ces autres communautés, elles ne sont pas entrées en conflit avec le gouvernement ou avec des compagnies de traite. Elles sont restées en marge, dans l'ombre de l'histoire. L'histoire ne s'intéresse habituellement qu'à des thèmes très particuliers qui vont toucher l'économie ou la politique. Elle ne s'intéresse pas habituellement à l'histoire orale des populations ou à leurs traditions. Mais ce qui est intéressant c'est que les gens en ont une et continuent à se la raconter.

Ce serait très intéressant et important de faire une étude ethnohistorique sur ces populations qui sont dans une zone grise entre les peuples autochtones et non autochtone, qui peuvent plus ou moins bénéficier des services auxquels, dans certaines régions, ils auraient droit — des droits de chasse ou de pêche. Pour ces communautés, selon moi, la façon de procéder serait de faire une série d'enquêtes orales pour connaître leur histoire, parce que c'est fascinant, c'est très riche, très intéressant. On en a entendu beaucoup de la part des Métis du Québec; c'est une histoire qui n'a jamais été écrite parce qu'elle n'intéresse personne d'autre qu'eux mêmes. Aujourd'hui, il faut se pencher sur ces communautés-là.

[Traduction]

**Le sénateur Raine :** Ce témoignage est intéressant et je remercie M. Dufault des documents qu'il nous a fournis sur sa communauté et la pièce que nous avons devant nous.

Lors de notre voyage dans différentes régions du pays et de nos discussions avec des Métis et des personnes issues de différentes communautés, il nous est apparu clairement que leur histoire avait évolué de manière bien différente, mais qu'un fil conducteur reliait ces personnes, que vous pourriez probablement appeler la « métisseté ».

Monsieur Dufault, je me demande comment vous décririez la « métisseté »?

**M. Dufault :** Il existe le terme *métissage* en français, qui désigne, je pense, cette notion.

**Le sénateur Raine :** Comment le décririez-vous? De quoi s'agit-il?

**M. Dufault :** Le *métissage*, dans mes livres, désigne le mélange de sangs. Je pense que c'est sa signification de base.

**Le sénateur Raine :** Nous évoquons le fait qu'aujourd'hui, avec les nouveaux règlements, certaines personnes peuvent revendiquer le statut de membre de Première nation.

**M. Dufault :** Effectivement, en vertu du projet de loi C-31.

**Le sénateur Raine :** Mais les gens disent que s'ils décidaient de se déclarer, ils le feraient dans l'éventualité d'en tirer un avantage.

**M. Dufault :** Un avantage immédiat.

**Senator Raine:** However, they said, “I am still Metis, I am not First Nation, and I feel Metis. It is in my heart.” One man said that if he is travelling and stops in a coffee shop and sits down beside someone, he might say a word or two to them and instantly they know that they are both Metis. Then they are talking about whether they are related to this person or to that person and where they are from, and so on. There is a connection and that is a cultural correction, which has nothing to do with benefits, or entitlements, or rights.

When I look at Metis identity, I am coming to the conclusion that this is what we want to promote and pass on to the youth and to children, namely, this pride that you have in your history and in your roots. It is a lot of different things to different people, but there is a common connection. I think I am coming to the conclusion that the most important thing is to —

**Mr. Dufault:** Self-identify.

**Senator Raine:** To self-identity, yes, and to not worry so much about whether or not you are on a registry or a list or entitled to this, that and the other thing. Frankly, I think any Canadian who needs help should qualify based on their need and not on their racial origin.

When you look at the wonderful culture of Metis people, one of the saddest things that I see is non-Metis people have no knowledge of this and no understanding of it. It has not been celebrated in our museums, our history books and our school books, yet in my province of British Columbia, almost every single community started with Metis people coming and settling and being there. We never learned that and we should.

**Mr. Dufault:** I do not think our history books in Canada have been very probative. Some of them have been anti-Metis.

**Senator Raine:** Absolutely. It has only been more recently that Louis Riel was not considered a traitor and was considered the founder of Manitoba and probably the West. The history is coming out now and my big question would be this: What is more important; is it the celebration of your history and your culture, or is it qualifying for benefits or entitlements?

**Mr. Savoie:** That is subjective.

Let me talk about this 1812 documentary. My recollection is, from when I learned history, that the battle was going one way, then the other way and so on. The tide was turned when Tecumseh arrived with his people and, history says, French-Canadian voyageurs. For the most part they were Metis. They were sharpshooters, much better than the native people, and they indeed turned the tide in favour of what is now Canada.

**Le sénateur Raine :** Pourtant, ils disaient : « Je reste Métis; je ne suis pas un membre d’une Première nation. Je me sens Métis au fond de mon cœur ». Un homme a raconté que lorsqu’il voyage et s’arrête dans un café, dès les premiers mots échangés avec la personne assise à côté de lui, lui et son interlocuteur reconnaissent instantanément s’ils sont Métis. À partir de là, une discussion s’ensuit sur leurs liens familiaux avec telle ou telle personne, l’endroit d’où ils viennent, et cetera. Un lien existe et il s’agit d’un lien culturel, qui n’a rien à voir avec des avantages, des privilèges ou des droits.

Lorsque je réfléchis à l’identité métisse, j’en conclus qu’elle correspond à ce que nous souhaitons promouvoir et transmettre aux jeunes et aux enfants, à savoir cette fierté ancrée dans votre histoire et vos racines. Cette fierté s’exprime de manière très différente chez une variété de personnes, mais il existe un lien. Je crois que finalement la chose la plus importante est de...

**M. Dufault :** Se définir soi-même.

**Le sénateur Raine :** Se définir soi-même, oui, mais également ne pas trop s’inquiéter de savoir si on est inscrit ou pas, recensé sur une liste ou admissible à ceci ou cela. Franchement, je pense que tous les Canadiens qui ont besoin d’aide devraient être assistés en fonction de leurs besoins et non pas de leur origine ethnique.

Quand je pense à la merveilleuse culture des Métis, ce qui m’attriste le plus, c’est de constater que les personnes non métisses ne la connaissent pas et ne la comprennent pas. Cette culture n’a pas été mise à l’honneur dans nos musées, nos livres d’histoire et nos ouvrages scolaires; pourtant dans ma province, la Colombie-Britannique, pratiquement toutes les communautés ont été fondées par des Métis, qui sont arrivés, se sont installés et sont restés. Nous n’avons jamais appris cette histoire et nous le devrions.

**M. Dufault :** Je ne crois pas que nos livres d’histoire au Canada aient été très éloquentes sur le sujet. Certains d’entre eux ont même dénigré les Métis.

**Le sénateur Raine :** Effectivement. Ce n’est que récemment qu’on a cessé de considérer Louis Riel comme un traître et qu’on l’a reconnu comme le fondateur du Manitoba et probablement de l’Ouest. L’histoire se révèle aujourd’hui, et je pose la question. Qu’est-ce qui est le plus important : la célébration de votre histoire et de votre culture, ou l’admissibilité à des avantages ou à des droits?

**M. Savoie :** C’est subjectif.

Prenons l’exemple du documentaire sur la guerre de 1812. Si je me souviens bien de mes cours d’histoire, les batailles étaient remportées par un camp, puis par l’autre, et ainsi de suite. Le vent a tourné avec l’arrivée de Tecumseh et de ses hommes et, l’histoire le dit, des voyageurs franco-canadiens. La plupart d’entre eux étaient Métis. Ils étaient bien meilleurs tireurs que les Autochtones et, par conséquent, ont contribué à la victoire de ce qui est aujourd’hui, le Canada.

Do we teach that to our young people? Do we come out and say that the tide was turned because of the support of Metis people? It is not even mentioned. Then again, maybe to answer some of Senator Dyck's questions, why is it that we demand proof of so many instances, even amongst our own? Examples abound.

A few years ago my granddaughter was a good hockey skater. In fact she plays for the Manitoba Bisons Team at the University of Manitoba. She won a five-year full scholarship. Prior to going to university, the MMF had a team in the Canadian competition of Aboriginal teams. They wanted her to play and she needed a Metis card. She came to see me and asked, "Are we Metis?" I said, "Certainly we are." We had a Union Nationale card, but that was not good enough. They wanted an MMF card. I went to the MMF and brought the documentation and they said, "Yes, you are a Metis," and gave her a card.

The telling thing was that my granddaughter came to me and said:

[*Translation*]

Papa, why do I have to go to the MMF to be told that I am a Metis?

[*English*]

That answers some of your question.

It is hard to come out and say that without being emotional because it cuts right there. You talked about that a while ago. It cuts to the quick. Even our own governments — the provincial and the federal governments — have no semblance of order, but they still ask for proof if we want to do something.

There is the harvester card. For the odd person who will ask for a harvester card, why do they have to go through all those hoops? There are loads of people, even Metis people, who no longer hunt. For the odd few we could say, "You are Metis; here is your harvester card." Why ask all these things? Why all that proof, as Dr. Gagnon says? What is this?

Maybe I have answered some of your questions. I hope I have. Pardon me for being emotional.

**Senator Raine:** I appreciate that. That sentiment is very strong and your granddaughter is right. You know who you are. As Senator Dyck said, when you are in a position and you only have so many places in the reserve for Metis people, and you have ten applications for five seats, you better be darned good and sure that you are giving the seat out to someone who is qualified.

Ces faits sont-ils enseignés aux jeunes? Leur dit-on que la victoire a été remportée grâce à l'appui des Métis? Ces faits ne sont même pas mentionnés. Alors encore une fois, pour répondre peut-être aux questions de madame la sénatrice Dyck, pourquoi exigeons-nous des preuves dans autant de cas, même entre nous? Les exemples abondent.

Il y a quelques années, ma petite-fille était une bonne joueuse de hockey. De fait, elle jouait dans l'équipe des Bisons de l'Université du Manitoba. Elle avait obtenu une bourse d'études complète pendant cinq ans. Avant son entrée à l'université, la Fédération des Métis du Manitoba lui a proposé de jouer dans son équipe pour la compétition canadienne des équipes autochtones. Pour cela, il lui fallait un certificat de Métis. Elle est venue me voir et m'a demandé : « Sommes-nous Métis? » Je lui ai répondu : « Bien sûr que nous sommes Métis ». Nous avons un certificat de l'Union nationale, mais cela ne suffisait pas. Il leur fallait un certificat de la Fédération des Métis du Manitoba. Je suis allé à la Fédération des Métis du Manitoba avec les documents requis et ils m'ont dit : « Oui, vous êtes Métis », et a donné son certificat à ma petite-fille.

Mais le plus éloquent, c'est que ma petite-fille est venue me voir et m'a dit :

[*Français*]

Papa, pourquoi faut-il que j'aie à la MMF pour me faire dire que je suis métisse?

[*Traduction*]

Ceci répond à quelques-unes de vos questions.

Il m'est difficile de paraître devant vous et de raconter ça sans émotion, parce que ça fait mal. Vous en avez parlé il y a quelque temps. C'est blessant. Même nos propres gouvernements — les gouvernements provincial et fédéral — qui n'ont aucune forme d'ordonnance, continuent de nous demander des preuves chaque fois que nous voulons faire quelque chose.

Prenez le certificat d'exploitant. Pourquoi les quelques personnes qui ont besoin de ces certificats doivent-elles subir toutes ces tracasseries? Un grand nombre de personnes, même chez les Métis, ne chassent plus. Pour les quelques chasseurs qui restent, nous pourrions dire : « Tu es Métis, voici ton certificat d'exploitant ». Pourquoi leur demander tout ça? Pourquoi toutes ces preuves, comme le dit M. Gagnon? Qu'est-ce que cela signifie?

J'espère avoir répondu à certaines de vos questions. Veuillez excuser mon émotivité.

**Le sénateur Raine :** Je vous remercie pour votre témoignage. Ce sentiment est très fort et votre petite fille a raison. Vous savez qui vous êtes. Comme l'a expliqué madame la sénatrice Dyck, lorsque vous êtes en poste et que vous avez un nombre limité de places pour les Métis dans la réserve, lorsque vous recevez 10 demandes pour 5 places, vous avez intérêt à vous assurer de donner les places aux personnes admissibles.

**Mr. Savoie:** Should you deny the other four because of the one wrong one? It is a difficult question, certainly.

**The Chair:** There is no question that Canadians have a right to know. In 1982 our people were added to section 35 or we became part of the Constitution as Aboriginal peoples. There is an obligation. People are asking, “Who are these people?” There is a responsibility that if you put something in the Constitution, like Pierre Elliott Trudeau’s government did in 1982, to let people know what they were thinking, who were they talking about when they said “the Metis people?” Why did they not clarify that, professor? There were all kinds of professors and professionals there. Why did not they clarify that? That is the question, as far as I am concerned, because I know who I am. I have always been a Metis and I identified as one.

Mr. Dufault, you know I did from day one. I was actually accused and it was written up that I identified myself as the first Metis cabinet minister. It was pointed out to me that I was not the first Metis cabinet minister and I said that I never was, but I was the first who self-identified. I knew there had been a cabinet minister before me who would not identify as a Metis. I believe he identified himself as a French-Canadian at the time. That is the challenge we have.

It is easy to come in and speak, but as a Metis person myself, I believe Canadians have a right to know what was meant in section 35. We have the *Powley* case now, and Mr. Savoie says “a few harvesters.” We received evidence in one place where the moment this was opened up there was a flood of people in and around Batoche who wanted to hunt. They were there because they had heard that above a certain point they could hunt and they theoretically came out of the woodwork.

There must be some control, but it is a tough question. There is no question about it.

Do you have any more, Senator Raine?

**Senator Raine:** No, but I think Mr. Dufault would like to say something.

**Mr. Dufault:** In section 35 of our Constitution, 1982, that was the very first time the Metis were included in the Constitution, and that was thanks to Harry Daniels.

**The Chair:** That is right.

**Mr. Dufault:** He twisted arms.

**Senator Raine:** Do you think being in the Constitution has helped Metis people to be proud of their heritage?

**Mr. Dufault:** Many Metis people do not even know that.

**The Chair:** Do you not think, though, that Canadians have a right to know who this new group of people are? Prior to that, Aboriginals were recognized as Inuit and Indians. Now all of a

**M. Savoie :** À cause de la personne qui ne fait pas l'affaire, devez-vous refuser les quatre autres? Il est vrai que la question est complexe.

**Le président :** Il ne fait aucun doute que les Canadiens ont le droit de savoir. En 1982, notre peuple a été ajouté à l'article 35 ou est entré dans la Loi constitutionnelle à titre de peuple autochtone. Mais cet ajout était assorti d'une obligation. Les gens demandent : « Qui sont ces personnes? » Le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau, en ajoutant les Métis dans la Loi constitutionnelle de 1982, avait la responsabilité de définir le peuple qu'il désignait par le nom de « Métis ». Pourquoi ceci n'a-t-il pas été clarifié, monsieur? Il y avait là des professeurs et des professionnels. Pourquoi n'ont-ils pas clarifié cette définition? C'est la question que je me pose, pour ma part, car je sais très bien qui je suis. J'ai toujours été Métis et me suis toujours défini comme un Métis.

Monsieur Dufault, vous savez que je me suis déclaré Métis dès le premier jour. De fait, j'ai été accusé — et ça a été écrit — de m'être présenté comme le tout premier Métis à devenir ministre. On m'a fait remarquer que je n'étais pas le premier Métis au sein du Cabinet et j'ai répondu que je ne l'avais jamais été, mais que j'étais le premier membre du Cabinet à s'être déclaré Métis. Je savais qu'il y avait eu un ministre avant moi, qui ne s'était pas déclaré Métis. Je crois qu'il s'était déclaré franco-canadien à l'époque. Voilà à quel est le défi.

C'est facile de se présenter et de parler, mais en tant que Métis, je suis convaincu que les Canadiens ont le droit de savoir ce que le gouvernement entendait par « Métis » dans l'article 35. Nous avons l'arrêt *Powley* maintenant, et M. Savoie parle de « quelques chasseurs ». Nous avons assisté à l'arrivée massive de personnes désirant chasser, à Batoche et dans les environs, au moment où le site a été ouvert. Les gens sont venus, car ils avaient entendu dire qu'au nord d'un certain point, ils pourraient chasser, et ils ont surgi de nulle part.

Il faudrait des contrôles, mais la question est complexe. Cela ne fait aucun doute.

Avez-vous d'autres questions, madame la sénatrice?

**Le sénateur Raine :** Non, mais je pense que M. Dufault aimerait prendre la parole.

**M. Dufault :** L'article 35 de notre Loi constitutionnelle de 1982 a inclus les Métis pour la première fois, et c'est grâce à Harry Daniels.

**Le président :** C'est exact.

**M. Dufault :** Il a forcé des mains.

**Le sénateur Raine :** Pensez-vous que l'inclusion des Métis dans la Loi constitutionnelle les a aidés à être fiers de leur héritage?

**M. Dufault :** De nombreux Métis ne le savent même pas.

**Le président :** Ne pensez-vous pas cependant que les Canadiens ont le droit de savoir qui est ce nouveau groupe de personnes? Avant ça, les Autochtones désignaient les Inuits et les Indiens.

sudden we have a third component. I am not being argumentative. We are searching for answers here so we can hopefully transmit to the general public something that makes sense.

Our responsibility is to Canadians. I happen to be Metis and I happen to be chairing this committee, but my responsibility is to Canada. I have to answer to the Senate and to all Canadians, as do the members of my committee here, who are capable and in many cases more capable than me. That is the question. To a degree, that is what triggered the whole inquiry.

**Mr. Savoie:** Part of the answer to that was addressed by Professor Gagnon. Your problem basically is that if you are not a Manitoba Metis or what was understood as that, then you are not a Metis, period. Then you put aside the Metis people from Quebec, the Metis people from British Columbia and so on. That is part of the problem. You have to address it and say that all 18 communities that have been pushed aside and forgotten do not have status. Therein lies a huge part of the problem. If these communities were recognized, then it would be a much easier task. I believe you are right: Who are these people? These people are from X, from Y, St. Boniface and so on. These are Metis communities and they identify as Metis. That would make the task much easier so that the person who applies for the university position can be checked out quite easily without going through a whole rigmarole of putting the onus on the person to show proof. That needs to be corrected. I do not want to denigrate the MMF in Manitoba, but this is the case. If you are not from that little area and you do not identify with these families, you are simply not a Metis; thank you very much. It causes some problems.

[Translation]

**Mr. Gagnon:** In brief, Canada never wanted the Metis on its territory and always did everything in its power to see to it that they did not exist. Since the activities of human beings are unpredictable, a Metis people developed in Canada in all of the provinces, throughout the territory, and they are in fact a founding people we do not want to recognize. The Metis are a founding people in Canada and it would be one of my dreams to have them be officially recognized as such. They were everywhere, in all of the struggles, took part in all the explorations, in all of the development of the country, all over, from the Atlantic to Acadia to British Columbia and even right down to Louisiana and Oregon. They were also everywhere in the United States — Kansas, Arkansas — they are everywhere in America. And yet no one wants them in Canada, nor in the United States.

In Canada, with numbered treaties, people were separated; “register to belong to an Indian band” and they registered as Indians; “as for others, say that you are white. Choose.” There was no place for the Metis. People try to solve the problem in that

Soudain, un troisième groupe apparaît. Je ne veux pas argumenter. Nous cherchons des réponses, afin de pouvoir communiquer de l'information sensée au grand public.

Nous sommes responsables devant les Canadiens. Il se trouve que je suis Métis et que je préside ce comité, mais j'ai une responsabilité vis-à-vis du Canada. Je dois répondre au Sénat et à tous les Canadiens, comme le font les membres de mon comité ici présents, qui sont aptes à le faire et, dans bien des cas, plus aptes que moi. C'est la question. Dans une certaine mesure, c'est ce qui a déclenché l'ensemble de l'étude.

**M. Savoie :** Une partie de la réponse a été donnée par M. Gagnon. Votre problème, dans le fond, tient au fait que si vous n'êtes pas un Métis du Manitoba ou une personne considérée comme telle, alors vous n'êtes pas Métis, point final. Puis les Métis du Québec, de la Colombie-Britannique et d'ailleurs sont mis de côté. Voilà d'où vient une partie du problème. Il faut résoudre cette question et expliquer que les 18 communautés qui ont été écartées et oubliées ne possèdent pas de statut. Une grande partie du problème est liée à cette situation. Si ces communautés étaient reconnues, la tâche serait plus simple. Je pense que vous avez raison. Qui sont ces personnes? Ces personnes viennent de X, de Y, de Saint-Boniface ou d'ailleurs. Elles appartiennent à des communautés métisses et se définissent comme des Métis. Cette reconnaissance simplifierait la tâche et permettrait de vérifier très facilement le statut des personnes qui présentent leur candidature à des postes universitaires sans qu'elles soient obligées d'assumer le fardeau de présenter des preuves. La situation doit être corrigée. Je ne veux pas critiquer la Fédération des Métis du Manitoba, mais c'est ainsi que cela se passe. Si vous ne venez pas d'un certain secteur et ne faites pas partie des familles de ce secteur, vous n'êtes tout simplement pas Métis; merci beaucoup. Cette situation pose problème.

[Français]

**M. Gagnon :** Pour être bref, le Canada n'a jamais voulu de Métis sur son territoire et a toujours tout fait pour qu'ils n'existent pas. L'être humain étant imprévisible dans ses activités, il y a eu un peuple métis au Canada dans toutes les provinces, sur tout le territoire, et c'est un peuple fondateur qu'on ne veut pas reconnaître. Les Métis sont un peuple fondateur au Canada, et ce serait un de mes rêves qu'ils soient reconnus officiellement comme peuple fondateur. Ils ont été partout, de toutes les luttes, de toutes les explorations, de tout le développement du pays, dans son entier, de l'Atlantique, de l'Acadie jusqu'à la Colombie-Britannique et même jusqu'à la Louisiane et l'Oregon. Ils étaient partout aux États-Unis également — Kansas, Arkansas — ils sont partout en Amérique. On ne veut pas d'eux au Canada ni aux États-Unis.

Au Canada, avec les traités numérotés, on va séparer les gens, « inscrivez-vous dans une bande indienne », ils s'inscrivent comme Indiens; « d'autres, dites que vous êtes Blanc. Choisissez ». Il n'y a pas de place pour les Métis. On va essayer

way. Hundreds of thousands of people probably have an identity that they chose because they were able to make a choice; others did not, they resisted, and still today, they say that they are Metis.

The problem, the danger, especially, is that as anthropologists, we are always inclined to see the unintentional consequences of an act. In 1982, the government recognized the Metis, but it was very shortsighted. Who are they, and what will this lead to? The country defined an identity which led to the existence of this commission. Canada does not want them. Now I see that Canada is going to turn them into Indians by defining their identity, by freezing the Metis identity.

How will this identity be transmitted? Will we have those C-31s, 6(1)s, 6(2)s? Just like for the Indians, will we witness their extinction in the medium term? Will the Metis who marry into other groups lose their Metis status? I have been decrying this in the wilderness for years. No one listens, no one wants to hear. That is what is coming. Once the Metis identity has been cast in stone, we will have signed their extinction papers in the medium term because we are going to force them to become Indians by doing that, and that is the problem. There are the 6(2)s and the stigma is there, as is the discrimination. I know them; I know some in Quebec who got called 31 their whole lives. Their children get told that they are 6(1)s or 6(2)s, there is an incredible stigma. There is a really dangerous slippery slope around this identity definition that may lead to greater, more specific and difficult stigmatization.

I am a French-Canadian with Quebec roots, I have language rights in Manitoba, in Canada, and I am never asked to prove that I am a French-Canadian. It should be the same thing for the Metis.

[English]

**Senator Raine:** Professor Gagnon, have you studied the Sami of Scandinavia? Some Sami from Norway appeared before the committee and made a presentation. I found it very interesting to hear from the Aboriginal people of Norway. They have the right to vote for representation in the Norwegian parliament. They also have exclusive fishing territory in the far north of Norway, and they are the only people allowed to herd reindeer in northern Norway. They are scattered throughout the country yet they self-identify as Sami. When I asked them what entitlements they had as Sami, they did not understand "entitlements." I said that maybe they had extra health benefits or education. They said that they have exactly the same as all Norwegians have: a good health system and a good education system. They have the same services as any other Norwegian has. I asked why they would want to identify as a Sami. They were very quick to say it was because they are proud to be Sami and they want to preserve and protect the Sami language and culture. I found that to be a very good target for Metis. Had you considered that?

de régler le problème de cette façon. Probablement que des centaines de milliers de personnes ont une identité qu'ils ont choisie parce qu'ils ont pu faire le choix; d'autres non, ils ont résisté et, encore aujourd'hui, ils se disent Métis.

Le problème, le danger surtout, en tant qu'anthropologue, on est toujours porté à voir les conséquences non intentionnelles de l'action. En 1982, le gouvernement reconnaît les Métis, il n'a pas vu plus loin que le bout de son nez. Qui sont-ils et qu'est-ce que cela va donner? Il a ouvert un espace identitaire qui aujourd'hui, fait que cette commission est là. Le Canada n'en veut pas. Là, je vois que le Canada va faire d'eux des Indiens en définissant l'identité, en figeant l'identité métisse.

Comment cette identité se transmettra-t-elle? Y aura-t-il ces C-31, les 6(1), et les 6(2)? Comme pour les Indiens, assistera-t-on à leur extinction à moyen terme? Les Métis, qui vont se métisser, vont-ils perdre leur statut métis? Cela fait des années que je crie cela. Personne n'écoute, personne ne veut entendre. C'est ce qui s'en vient. Lorsqu'on aura figé l'identité métisse, on signe leur extinction à moyen terme parce qu'on va les obliger à devenir des Indiens de la même façon. C'est le problème. Il y a les 6(2) et le stigmatisme est là, la discrimination est là. Je les connais, j'en connais au Québec qui se font faire appeler C-31 toute leur vie. Leurs enfants se font dire qu'ils sont des 6(1), des 6(2), c'est une stigmatisation incroyable. Il y a un danger de dérapage en allant dans cette définition identitaire qui fera qu'on va seulement poursuivre une stigmatisation encore plus fine et difficile.

Je suis Canadien français d'origine québécoise, j'ai des droits linguistiques au Manitoba, au Canada, et on ne me demande jamais de faire la preuve que je suis Canadien français. Et cela devrait être la même chose pour les Métis.

[Traduction]

**Le sénateur Raine :** Monsieur Gagnon, avez-vous étudié les Samis de Scandinavie? Certains Samis de Norvège ont comparu devant le comité et témoigné. Le cas des peuples autochtones de Norvège s'est avéré très intéressant. Ils ont le droit d'élire des représentants au Parlement norvégien. Un territoire de pêche leur est exclusivement réservé dans le Grand Nord de la Norvège et ils sont le seul peuple autorisé à rabattre les rennes au nord de la Norvège. Ils sont dispersés dans l'ensemble du pays, mais ils se définissent comme des Samis. Lorsque je leur ai demandé quels étaient leurs droits en tant que Samis, ils n'ont pas compris. Je leur ai expliqué qu'ils bénéficiaient peut-être d'avantages supplémentaires en matière de santé ou de programmes d'éducation. Ils ont répliqué qu'ils avaient exactement les mêmes avantages que tous les Norvégiens : un bon système de santé et un bon système d'éducation. Ils bénéficient des mêmes services que tous les autres Norvégiens. Je leur ai demandé ce qui pouvait les motiver à se définir comme des Samis. Ils ont répondu sans hésiter que c'était parce qu'ils étaient fiers d'être des Samis et voulaient préserver la langue et la culture samies. Il m'a semblé que cet objectif pourrait très bien convenir aux Métis. Avez-vous pensé à cela?



[*Translation*]

**Mr. Gagnon:** Norway has an aboriginal people. In Canada, we have 300, who all have different needs, different histories, who experienced colonial history in a very different way depending on whether they were Mohawk, Haida, Gwich'n, or others. In Norway, the Sami live at the far edge of the universe with herds of reindeer, and their territory was never threatened, they were never moved, and they never had to lose their aboriginal rights. That is a very particular case that may be difficult to compare with any other because of their numbers. They are a nation, the Sami, but what would be of interest to me is whether there are Sami Metis? With the Research Chair, we work with Metis communities in over five countries throughout the world. The Yakutsk Metis in Russia call themselves Metis. It is the same story but it goes in the other direction; the eastern part of Russia is being developed in the same way that the Canadian West was developed. We also work with Ainu Metis who are Japanese aboriginals. The common point in all of these Metis studies that we are carrying out, in everything I have seen in Canada, is discrimination.

Everywhere in the world, people of mixed race experience discrimination except when they are the norm. When they are the norm, what happens to discrimination? It centres around people's colour, on whether they are darker or paler. In those cases it becomes even more specific. In Canada, we never wanted the Metis; and yet there they are. France tried during 50 years of colonial history to create a Metis group in Madagascar, but never succeeded. Human beings are unpredictable. We don't know how meetings between human groups are going to unfold. In Canada things went very well between the French and the Indians. There was friendship, even love. That was not the case with other groups who came afterwards, but with the French, immediately, in just a few generations, the Metis were everywhere on the territory, from Acadia to New Mexico and California. In certain countries, that would be impossible.

And so, these were unpredictable developments. We did not know how things would go and that is what happened, and today we need a parliamentary commission to solve what should not be a problem, but should add to the rich texture of Canadian multiculturalism.

[*English*]

**The Chair:** Colleagues, we have to proceed to other business.

It has been most interesting that we should finish off with people from where I came from: the Metis community in Manitoba. I guess someone asked why we are doing this and I said, "Well, it is an attempt to identify who I am under section 35."

[*Français*]

**M. Gagnon :** La Norvège a un peuple autochtone. Au Canada, on en a 300, qui ont des besoins différents, qui ont une histoire différente, qui ont vécu l'histoire coloniale de façon très différente dépendamment qu'ils étaient Mohawk, Aïda, Gwich'n ou autres. Là-bas, les Samis vivent dans le fin fond du monde avec un troupeau de rennes, leur territoire n'a jamais été menacé, on ne les a jamais déplacés, ils n'ont jamais eu à éteindre leurs droits autochtones. C'est un cas vraiment particulier qui se compare peut-être difficilement en raison du nombre. Ils sont une nation, les Samis, mais ce qui m'intéresserait, c'est est-ce qu'il y a des Métis Samis? Disons qu'avec la Chaire de recherche, on travaille avec des communautés métisses dans plus de cinq pays dans le monde. Les Métis Yacoute en Russie s'appellent des Métis. C'est la même histoire mais qui va dans l'autre sens; on a développé l'Est de la Russie de la même façon que s'est développé l'Ouest canadien. On travaille aussi avec des Métis Aïnou qui sont les aborigènes japonais. Le point commun dans toutes les études métisses que nous faisons, dans tout ce que j'ai vu au Canada, c'est la discrimination.

Partout dans le monde, les gens métissés vivent la discrimination sauf lorsque c'est la norme. Lorsque c'est la norme, que devient la discrimination? La teinte, la couleur plus ou moins foncée. Là, cela se précise encore plus. Au Canada, on n'a jamais voulu de Métis; il y en a. La France a essayé durant 50 ans d'histoire coloniale de créer un groupe métis à Madagascar; ils n'ont jamais réussi. L'être humain est imprévisible. On ne sait pas comment les rencontres entre les groupes humains vont se dérouler. Au Canada, cela a très bien été entre les Français et les Indiens. Il y a eu une amitié, un amour qui s'est établi. Cela n'a pas été le cas avec les autres groupes qui sont venus par la suite, mais avec les Français, immédiatement, et en quelques générations, les Métis sont partout sur le territoire, de l'Acadie jusqu'au Nouveau-Mexique et en Californie. Dans certains pays, la chose est impossible.

Donc, ce sont des choses qui étaient imprévisibles. On ne savait pas comment cela allait se passer et voilà ce que cela a donné, et aujourd'hui, nous avons besoin d'une commission parlementaire pour régler ce qui ne devrait pas être un problème, mais ajouter à la richesse du multiculturalisme canadien.

[*Traduction*]

**Le président :** Chers collègues, nous devons passer à d'autres sujets.

Nous avons eu la chance de terminer avec des gens issus de ma communauté d'origine : la communauté métisse du Manitoba. J'imagine que certains se sont demandé pourquoi ils étaient ici, et je répondrais que nous tentions de déterminer qui j'étais en vertu de l'article 35.

Thank you for coming, Mr. Dufault, Mr. Gagnon and Mr. Savoie. This is the last meeting that I will be chairing on television. I will chair next Tuesday's meeting, but it will be my last one because I am retiring. It is appropriate that the presentations came from what I call the "heartland" in Manitoba.

I thank you again for your presentations.

*[Translation]*

You have made some excellent presentations and you have answered our questions. The time has now come to say good night and to thank you once again.

*[English]*

We will suspend for about 15 minutes.

(The committee continued in camera.)

Messieurs Dufault, Gagnon et Savoie, je vous remercie d'être venus. Cette séance était la dernière que je présidais à la télévision. Je présiderai la prochaine séance mardi, mais ce sera ma dernière, car je prends ma retraite. Les témoignages des personnes issues de ce que j'appelle le « coeur » du Manitoba étaient appropriés.

Je vous remercie encore pour vos présentations.

*[Français]*

Vous avez fait de bonnes présentations et vous avez apporté réponses à nos questions. C'est maintenant le temps de vous dire bonsoir, et, encore une fois, merci.

*[Traduction]*

Nous allons nous arrêter pour environ 15 minutes.

(La séance se poursuit à huis clos.)

---



WITNESSES

**Tuesday, October 23, 2012**

*As an individual:*

Frank Tough, Professor, Native Studies Faculty, University of Alberta.

**Wednesday, October 24, 2012**

*L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba Inc.:*

Gabriel Dufault, President;

Guy Savoie, Elder.

*As an individual:*

Denis Gagnon, Chairholder, Canada Research Chair on Métis Identity, University of Saint-Boniface.

TÉMOINS

**Le mardi 23 octobre 2012**

*À titre personnel :*

Frank Tough, professeur, Faculté des études autochtones, Université de l'Alberta.

**Le mercredi 24 octobre 2012**

*L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba Inc. :*

Gabriel Dufault, président;

Guy Savoie, aîné.

*À titre personnel :*

Denis Gagnon, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'identité métisse, Université de Saint-Boniface.